

NEUVECELLE

2000



LE CONSEIL MUNICIPAL
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

Page de couverture :

Fresque réalisée par Patrick DELSANTE, artiste peintre, dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise (voir page 41) article G. Baud

En haut à droite :

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle
(XIIe siècle)

Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable
Devise : UBIQUE (partout).

Tirage en 1650 exemplaires
Imp. Bochaton S.A. - Evian

Sommaire

- Le mot du Maire 3
- Comptes administratifs 1998 et budgets 1999 .. 4
- Budgets 1999 5
- Concours communal des maisons fleuries 6
- Concours départemental des villes
et villages fleuris 8
- Les permis de construire de 1999 9
- Etat-Civil 1899 10
- Etat-Civil 1999 11
- La vie scolaire neuvecelloise 13
- Les réunions du Conseil Municipal en 1999 17
- Hommages à Charles Pernet et Bruno Philippe ... 21

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS :

- Handball 22
- Espace danse 22
- Gym nouvelle forme 23
- Le Marque Page 23
- Club de l'amitié 24
- Donneurs de sang 25
- Lou Nove Chatni 26
- L'école du chat 26
- La Neuvecelloise 27
- Neuvecelle Loisirs Culture 27

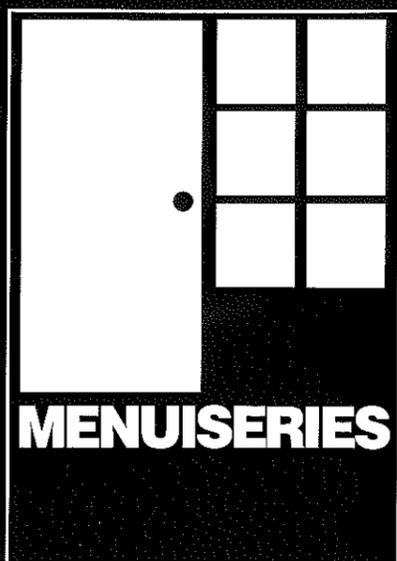
NEUVECELLE À L'AUBE DE L'AN 2000 : 29

- La population de Neuvecelle, son évolution
pendant le dernier millénaire (L. Duret) 31
- Origine étymologique des principaux
villages de Neuvecelle (B. Chaffanel) 36
- L'école : un peu d'histoire (C. Delerce) 38
- L'église de Neuvecelle
(G. Baud, curé de Neuvecelle) 41
- Les commerçants de Neuvecelle (Q. Déal) 43
- Grande-Rive, le village des pêcheurs
(P. Martignière) 45
- Le social en cette fin de siècle (C. Delerce) 46
- Alimentation en eau potable
de la commune (D. Roch) 48

VIE PRATIQUE 51

L'équipe de rédaction
vous présente
ses meilleurs vœux

**Gedimat
Lombard**



MENUISERIES

EVIAN **THONON**
Tél. 04 50 75 02 28 Tél. 04 50 72 00 04

evian

Née de la pluie et de la fonte des neiges,
l'eau d'EVIAN prend sa source
au cœur des Alpes millénaires.

C'est là que pendant de longues années,
elle suit un parcours souterrain connu
d'elle seule à travers un filtre naturel unique,
constitué de roches et de sable fin.
Lentement, elle se purifie et se charge
en minéraux essentiels à la vie.
C'est ainsi que la montagne lui transmet
sa minéralité spécifique, équilibrée
en calcium et en magnésium pour que,
jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN
vous transmette les forces de la montagne.

ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. R. JACQUIER
électricité

**CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC**

MAXILLY SUR LÉMAN - 74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 04 50 75 22 52

Le Mot du Maire

L'an 2000, nous y sommes. Un chiffre rond qui s'inscrit dans la marche du temps comme un marque-page glissé dans un livre. Il y a les pages d'avant, les pages d'après... Mais l'histoire du roman continue...

Il est probable que l'an 2000 sera une année comme les autres. Pourquoi se passerait-il quelque chose d'extraordinaire dans la nuit du 31 décembre 1999. Le chômage, même s'il diminue actuellement, ne va pas disparaître d'un coup. Les grands problèmes qui se posent à la société ne vont pas s'évanouir brusquement dans la nuit de la Saint Sylvestre. Le bogue informatique qui devait bouleverser le fonctionnement de la planète ne suscite pas une vague de peur de la fin du monde en rapport avec les cataclysmes annoncés par l'Apocalypse !

En revanche, la seule réalité de l'an 2000, c'est l'anniversaire de deux mille ans de Christianisme. Une occasion d'établir le bilan de cette présence dans l'histoire du monde. Beaucoup plus positive sans doute que le discours à la mode ne le laisse entendre aujourd'hui. Les autres significations que l'on peut trouver au passage de l'an 2000 n'ont guère de rapport avec cet anniversaire de grande envergure qui renvoie aux fondements de notre société occidentale.

Que s'est-il passé à Neuvécelle pendant tout ce temps ? Nous avons peu d'informations sur la période Gallo-Romaine ou sur les Burgondes. L'histoire de notre Commune commence avec les Comtes de Savoie, se précise avec les premières visites pastorales et prend forme avec le cadastre de 1731. Nous ne la connaissons véritablement qu'à partir de la Révolution à travers les différents comptes rendus du Conseil Municipal depuis 1793. En fait, le seul lien qui nous rattache à ces mille dernières années est l'église paroissiale. Malgré des restaurations successives, elle n'a changé ni de lieu ni de vocation. Les travaux de cette année lui donnent une nouvelle jeunesse pour le troisième millénaire.

Tous les ans, le 31 décembre, nous fêtons le passage d'une année à l'autre. Cette année, nous fêterons le passage à la fois au siècle et au millénaire suivants, en l'arrosant un peu plus que de coutume.

Pour ma part et au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à tous "bonne année", "bon siècle", "bon millénaire".

Louis DURET,
Maire.

Compte administratif du budget principal M14 de 1998

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Achats d'énergie et de fourniture	684 096,82
Entretiens, réparations et charges diverses	1 288 587,04
Impôts, taxes et versements assimilés	44 703,75
Charges de personnel	2 089 261,90
Contributions aux structures intercommunales, aide sociale, subventions aux associations	2 084 567,91
Charges financières (intérêts des emprunts)	1 146 871,11
Charges exceptionnelles	679 030,40
TOTAL	8 017 118,93

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
Redevances, concessions et prestations	341 533,87
Impôts et taxes	6 925 345,57
Dotations, subventions et participations	2 665 132,10
Produits de gestion courante	122 785,18
Produits exceptionnels	726 590,25
TOTAL	10 781 386,97

<i>Excédent de fonctionnement :</i>	<i>2 764 268,04</i>
<i>Déficit d'investissement :</i>	<i>-1 070 312,78</i>
<i>Résultat global de clôture :</i>	<i>1 693 955,26</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Remboursement d'emprunts (capital)	1 170 223,47
Différences sur réalisations d'immobilisations	529 030,40
Frais d'études	8 284,86
Acquisitions de terrains et de matériels	2 531 942,50
Travaux de voiries et de constructions	3 417 065,54
Déficit d'investissement reporté	3 608 232,68
TOTAL	11 264 779,45

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
Dotations, fonds divers et réserves	5 989 899,81
Subventions d'investissement	1 434 134,20
Emprunts	2 061 677,72
Cessions d'immobilisations	708 430,40
Opérations pour le compte de tiers	324,54
Excédent de fonctionnement capitalisé	
TOTAL	10 194 466,67

<i>Pour mémoire, reste à réaliser de l'exercice :</i>	
<i>Dépenses :</i>	<i>2 337 800,00</i>
<i>Recettes :</i>	<i>1 191 370,00</i>

Compte administratif du budget annexe M49 de 1998 (budget de l'eau et de l'assainissement)

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	
Achats d'eau, d'énergie et de fournitures	205 831,24
Entretiens	8 805,78
Analyses et participations aux structures intercommunales	310 121,21
Redevances aux FNDAE, agence de bassin et syndicat d'assainissement	664 709,71
Charges de personnel	218 588,87
Charges financières (intérêts des emprunts)	161 891,26
Charges exceptionnelles	8 000,00
Amortissements des immobilisations	400 206,00
TOTAL	1 978 154,07

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	
Ventes d'eau et redevances annexes	2 145 387,00
Réductions d'intérêts sur emprunts	47 938,19
Reprise des subventions	287 252,08
TOTAL	2 480 577,27

<i>Excédent d'exploitation</i>	<i>502 423,20</i>
<i>Déficit d'investissement :</i>	<i>-305 858,69</i>
<i>Résultat global de clôture :</i>	<i>196 564,51</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Remboursement d'emprunts (capital)	239 173,56
Reprise des subventions	287 246,00
Travaux sur réseaux d'eau et d'assainissement	234 835,29
Déficit d'investissement reporté	657 287,07
TOTAL	1 418 541,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
Dotations et réserves	712 477,23
Amortissement des immobilisations	400 206,00
TOTAL	1 112 683,23

<i>Pour mémoire, reste à réaliser de l'exercice :</i>	
<i>Dépenses :</i>	<i>98 000,00</i>
<i>Recettes :</i>	<i>0,00</i>

Budget principal M14 de 1999 Primitif et supplémentaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Achats d'énergie et de fourniture	744 500
Entretiens, réparations et charges diverses	1 281 340
Impôts, taxes et versements assimilés	22 000
Charges de personnel	2 492 631
Contributions aux structures intercommunales, aide sociale, subventions aux associations	2 368 907
Charges financières (intérêts des emprunts)	1 219 000
Charges exceptionnelles	106 657
Dotation aux amortissements	134 518
Virement à la section d'investissement	4 250 705
TOTAL	12 620 258

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
Redevances, concessions, et prestations	398 800
Impôts et taxes	7 330 577
Dotations, subventions et participations	2 816 158
Produits de gestion courante	142 664
Produits exceptionnels	238 104
Excédent antérieur reporté	1 693 955
TOTAL	12 620 258

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Remboursement d'emprunts (capital)	1 372 465
Différences sur réalisations d'immobilisations	51 657
Frais d'études	40 000
Acquisitions de terrains et de matériels	997 850
Travaux de voiries et de constructions	9 286 873
Reprise des subventions	126 447
Déficit d'investissement reporté	1 070 313
TOTAL	12 945 605

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
Dotations	1 994 573
Subventions d'investissement	2 917 299
Emprunts	3 546 853
Cessions d'immobilisations	101 657
Amortissement des immobilisations	134 518
Virement de la section de fonctionnement	4 250 705
TOTAL	12 945 605

Budget annexe M49 de 1999 Budget de l'eau et de l'assainissement

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	
Achats d'eau, d'énergie et de fournitures	279 000
Entretiens	10 500
Analyses et participations aux structures intercommunales	394 686
Redevances aux FNDAE, agence de bassin et syndicat d'assainissement	966 344
Charges de personnel	230 000
Charges financières (intérêts des emprunts)	145 695
Charges exceptionnelles	5 000
Amortissements des immobilisations	409 838
Virement à la section d'investissement	156 384
TOTAL	2 597 447

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	
Ventes d'eau et redevances annexes	2 257 395
Réductions d'intérêts sur emprunts	52 806
Reprise des subventions	287 246
TOTAL	2 597 447

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Remboursement d'emprunts (capital)	220 632
Reprise des subventions	287 246
Travaux sur réseaux d'eau et d'assainissement	1 978 000
Déficit d'investissement reporté	305 859
TOTAL	2 791 737

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
Dotations et réserves	584 543
Amortissements des immobilisations	409 838
Autofinancement	156 384
Subventions d'investissement	460 000
Emprunts	842 406
Titres immobilisés	338 566
TOTAL	2 791 737

Concours des Maisons Fleuries

La visite de la Commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 7 août 1999.

Etaient membres du jury :

- Monsieur René LAMY, fleuriste en retraite, membre du jury du fleurissement départemental,

- Madame Josiane CLAIMAND, conseillère municipale.

Membres accompagnateurs :

- Monsieur Etienne CHAPUIS, maire-adjoint,

- Monsieur Marc POLETTI, agent technique qualifié au sein des services techniques municipaux.

Classement

1^{re} catégorie : maisons avec jardin très visible

- 1^{er} FELICI Yves
277, chemin des Confertes
- 2^e LAIDIN Alain
301, route de Grande Rive
- 3^e DECURNINGE Marcel
93, chemin des Houches
- 4^e MILANI René
277, avenue de Milly
- 5^e GUDEFIN Dominique
478, avenue du Flon
- 6^e MAGNIN Guy - Avenue Seuvay
- 7^e MARZOLF Mathias
296 E, impasse des Abbés
PAGNIER Pierre
228, rue du Parc de l'Abbaye
- 9^e LECOEUVE Georges
28, chemin des Codes
PANNEQUIN Paul
137 A, chemin des Confertes
- 11^e BURNAT Gérard
240, chemin des Confertes
LYET André
250 H, impasse des Oiseaux
PERTUISET Marcel
68, avenue du Flon
- 14^e SOSTARIC Valentin
179, chemin des Confertes
- 15^e AUGERT Jean-Noël
340, avenue de Valère
CHENIN Claude
103, impasse du Stade
REBET Louis
Avenue Rouffin

- 18^e LAZARETH Michel
282, avenue de Lécherot
PAPIN Christian
257, avenue du Flon
PICHOT Jean
216, avenue de Montigny
- 21^e VERGNAUD Henri
141, avenue des Tours
BLANC Gabriel
229, avenue de Milly
- 23^e BOCHATON François
32, avenue du Flon
BONNEVIE Gilbert
186, route de Grande-Rive
MOREL-CHEVILLET Alain
70, chemin des Houches
PISSARD Joseph
1654, avenue de Milly
TRINCAT François
245, rue du Pré des Portes
VALETTE Jean
250 G, impasse des Oiseaux
MARCHAND Henri
11, rue du Parc d'Ausnières
BORZACCHIELLO Michel
20, rue du Pré Serve
- 31^e BURNET Patrick
282, route de Grande-Rive
DUCOMMUN Hortense
652 B, avenue de Valère
JACQUIER Marcel
549, avenue de Maxilly

- MOILLE Jeanne
474, avenue de Milly
RUSCITO Jean-Michel
92, avenue du Bois du Feu
TEISSEIRE Louis
301, avenue de Montigny
PERTUISET Jean
382, rue du Parc de l'Abbaye
- 38^e BERT Jacques
853, route de Grande-Rive
BROUSENG Jeanine
18, rue du Parc de l'Abbaye
CURDY Pierre
221, avenue de Maraîche
Les enfants
de Mme JACQUIER Rosine
699, avenue de Maxilly
PERTUISET Thérèse
831, avenue de Maraîche
BRIGNONE Marjan
837, route de Grande-Rive
DUCOMMUN Louis
15, impasse des Chênes
POUX René
196 A, impasse des Fleurs
BAUD Gabriel
250 E, impasse des Oiseaux
ROCH Noël
668, chemin des Houches
DURET Jean-Pierre
601, avenue de Forchex
- 49^e GOY Joseph
Avenue d'Evian
LAZARETH Micheline
220, avenue de Lécherot
LUGRIN Martial
598, impasse du Flon
MORAND Ludovic
136, avenue de Lécherot
- 53^e CARY Gérard
296, Pré de l'Abbaye
HAON Marcelle
474, avenue de Maraîche
MORAND Gérard
179, chemin de chez Duret

- 56^e VESIN Marguerite
52 A, chemin des Peupliers
MEDORI Jean-François
710, avenue de Maxilly
AUZOUX Jacky
322 D, chemin des Houches
DUMUSC Gilbert
391, Parc de l'Abbaye
- 60^e BONDAZ Louise
229 A, avenue du Club
Hippique
DUBOISSET Alfred
169, avenue du Flon
JULLIARD Jean
122, avenue du Flon
VERJUS Guy
322 C, chemin des Houches
- 64^e LACROIX Gilbert
1503, avenue d'Abondance
VESIN Marcel
30, chemin des Peupliers
YOINESCU Alexandre
95, impasse des Chênes
- 67^e BUBEL Gerlinde
652 A, avenue de Valère
DEMIAUX Jean-Michel
536 C, Parc de Maraîche
- 69^e ALPHONSE Joseph
906, avenue d'Evian
TARRANO Roger
40, avenue Seuvay
SAUVAGE-PERRETO Julie
229 D, av. du Club Hippique
NURCHI Francesco
296 F, impasse des Abbés
- 73^e BURNET Christian
270, avenue du Flon
LAMY Gérard
6, impasse des Moines
BUTTAY Jean-Baptiste
251, avenue de Lécherot
- 2^e catégorie :
maisons sans jardin visible
de la rue**
- 1^{er} BOUTILLIER-AUGENDRE
277, passage de la Creusaz

- 2^e DEFOLY Claude
793, route de Grande-Rive
3^e MONNIER Gérard
322 B, chemin des Houches
4^e JACQUIER Fernand
3, avenue de Verlagny
5^e CHESSEL Marcel
83, chemin de Chez Seuvay

3^e catégorie : balcons ou terrasses

- 1^{er} HUCHET Jean-François
Le Clos Chenevière
2^e BACQUIN Jean-Marc
Le Clos Chenevière
3^e BOUTON Christine
Le Clos Chenevière
4^e LEONARDUZZI Alexandre
Le Clos Chenevière
TARRANO Marcel
Résidence le Milly
6^e DERIVAZ Luc
Le Clos Chenevière
DUFFOUR Isabelle
Le Clos Chenevière
8^e REBET Henri
483, avenue Seuvay
9^e GARCIA Francis
Le Gallia
VUADENS Luc
Le Clos Chenevière
11^e GALLION Jocelyne
Le Clos Chenevière
12^e CHENAL-LAURENT Pierre
1231, avenue d'Abondance
13^e TURPIN André
Le Gallia
VIOLLAT Germaine
Résidence le Milly
MORAND Alain
586, avenue de Maxilly
PEROTTIN Pierre
89 B, avenue de Milly
17^e DUCRET Christophe
1, rue de l'OPAC
MATHONNET Michel
285, rue du Pré des Portes
BOURGEAIS Didier
5, rue de l'OPAC

- 20^e LEONARDUZZI Fabrice
Le Clos Chenevière
21^e BURQUIER Andrée
853, avenue de Milly
JUSTIN Véronique
Le Gallia
23^e DJOUAMA Saci
1357, avenue de Milly
BARON Thierry
103, avenue de Montigny
PANZA Enrico
1240, avenue d'Abondance
26^e FRENOUX Bernard
1178, avenue d'Evian
LEVRAY Bernadette
114, route de Grande-Rive
28^e COLOMBEY Alain
1214, avenue d'Evian
29^e BONNASSIES Michel
Le Gallia
30^e CLAIRE Christian
Le Gallia

4^e catégorie : décor floral installé sur la voie publique

- 1^{er} MOROSATO Aurèle
114, avenue de Montigny
2^e FINCATO Lucien
48, rue du Lac

5^e catégorie : immeubles collectifs

- 1^{er} LA GRANGE
Chemin de Chez Duret

6^e catégorie : commerces et restaurants

- 1^{er} BRASSERIE LE NOUVEAU
MONDE - Place de Milly
2^e CAFE DE LA MAIRIE
Avenue de Montigny

7^e catégorie : hôtels

- 1^{er} HOTEL LA VERNIAZ
2^e HOTEL ERMITAGE
3^e HOTEL LE PANORAMA

Mention spéciale : HÔTEL ROYAL

Concours départemental des villes et villages fleuris de la Haute-Savoie

Le jury départemental a visité notre commune le jeudi 22 juillet 1999 et a apprécié la qualité du fleurissement réalisé, compte tenu des modestes moyens financiers et du personnel restreint qu'il nous est possible d'affecter à ce service.

PALMARÈS 1999

Catégorie 2 - 1000 à 5000 habitants / Plaine
35 communes participantes

1 ^{er} Prix	ANTHY SUR LEMAN	83	21 ex aequo	CHOISY	61
2 ^e Prix	SEVRIER	80	21 ex aequo	AYZE	61
3 ^e Prix	ST JORIOZ	79,50	23	ST JEOIRE	60,62
4 ^e Prix	ARCHAMPS	79,33	24	CONTAMINES SUR ARVE	58,50
5 ^e Prix	ARGONNAY	79	25	COLLONGES SOUS SALEVE	57,50
6	PRINGY	78,50	26	SCIEZ	56,75
7	MESSERY	74,50	27	ALLINGES	56,30
8	LUGRIN	73	28	MARIN	55
9	ST CERGUES	69,70	29	CHAVANOD	53
10	NEUVECELLE	69,30	30	VEYRIER DU LAC	50
11	VILLAZ	67	31	GROISY	49
12	MARGENCEL	66,60	32	THORENS GLIERES	48
13	MARNAZ	66,12	33	DOUSSARD	43
14	BONS EN CHABLAIS	65,75	34	ALBY	42
15	MAGLAND	65			
16	LA BALME DE SILLINGY	64,37			
17 ex aequo	CHENS SUR LEMAN	64			
17 ex aequo	MENTHON ST BERNARD	64			
19	FRANGY	63,75			
20	ST MARTIN BELLEVUE	62			

La commune de SALES n'eut pas notée pour cause de vandalisme.
Pour mémoire : la commune de Neuvecelle, en 1998, était classée 9^e avec une note de 68,25.

Permis de construire

(du 1^{er} décembre 1998 au 30 novembre 1999)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
M. PEILLEX Marc	Maison individuelle - résidence principale	La Châtaigneraie du Léman
M. FERNEX & Mme MALCOSTE	Maison individuelle - résidence principale	Verlagny est
M. & Mme VALAT	Maison individuelle - résidence principale	La Châtaigneraie du Léman
M. BOROIANU Radu	Maison individuelle - résidence principale	Chez Pélassier
M. LEMASSON Serge	Maison individuelle - résidence principale	Les Confertes
M. MENAND Michel	Maison individuelle - résidence principale	La Châtaigneraie du Léman
M. PERRAULT Patrice	Maison individuelle - résidence principale	Le Pré de l'Abbaye
M. LE HEC Yannick	Extension - résidence principale	Chemin des Châtaigniers
M. BAISAMY Hervé	Abri de voiture - résidence principale	Chemin du Châtelard
M. ZINQUE François	Maison individuelle - résidence principale	Chemin du Curé
M. TESSIAU Robert	Maison individuelle - résidence principale	La Châtaigneraie du Léman
M. DEAL Quentin	Extension - résidence principale	Le Pré des Portes
M. PERRIER Christophe	Maison individuelle - résidence principale	La Châtaigneraie du Léman
M. & Mme COLOMBEY	Maison individuelle - résidence principale	Le Pré de l'Abbaye
M. RIVOIRE Stéphane	Maison individuelle - résidence principale	La Verniaz
M. DIEULLE Eric	Maison individuelle - résidence principale	La Verniaz
M. HERNANDEZ Michel	Extension - résidence principale	Chez Seuvay
M. DECURNINGE Pierre	Extension - résidence principale	Chez Rebet



**VENTIMECA
CHABLAIS S.A.**

VENTILATION & CLIMATISATION
CONDITIONNEMENT D'AIR
ASPIRATION CENTRALISÉE
FABRICATION DE GAINES
ET ACCESSOIRES

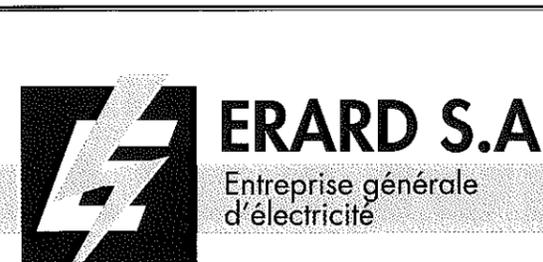
Chemin de l'Aulieu - 74140 SCIEZ
Tél. 04 50 72 35 94 - Fax 04 50 72 35 91



**S.A. FAVRAT
& FILS**

CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE

Siège social : 74550 ORCIER
Tél. 04 50 73 91 23
Fax 04 50 70 53 77



ERARD S.A.

Entreprise générale
d'électricité

Rue des Arcouasses
74200 THONON LES BAINS
Tél. 04 50 71 35 74 - Fax 04 50 70 13 24



**ENTREPRISE
GAUTHIER**

CURAGE D'EGOÛTS - VIDANGES

INSPECTION TÉLÉVISÉE

COLLECTEUR DE DÉCHETS
LIQUIDES OU PÂTEUX

NETTOYAGES INDUSTRIELS

PARC D'ACTIVITÉS
01120 DAGNEUX
Tél. 04 78 06 02 16 - Fax 04 78 06 57 75

Etat Civil 1899

Naissances

Le 10 février, Thérèse, Joseph LAURENT, fille de Maurice, cultivateur et de Sylvie MARCHAND, ménagère.

Le 6 mars, Marie, Louise, Suzanne PHILIPPE, fille de Léon, Joseph, facteur et de Claudine LACROIX, institutrice.

Le 5 avril, Léontine DUCRETTET, fille de Julien, cafetier et de Marie-Françoise TRINCAT, ménagère.

Le 6 avril, Maria, Antonie GREPILLAT, fille de François, Marie, Amédée, cultivateur et de Caroline GREPILLAT, filocheuse.

Le 8 mai, Charles, Gustave FAVRE, fils de Charles, François, pêcheur et de Marie POLLIERNE, ménagère.

Le 23 juin, Marie, Joséphine DUCRET, fille de Jean, cultivateur et de Séraphine DUCRET, ménagère.

Le 25 juin, Clotilde, Alice MARILLET, fille de Clément, poseur et de Jeannette FORRAT, garde-barrière.

Le 3 juillet, Félix, Marie DEGRANGE, fils de François, Bélon, fermier et de Marie VIOLLAZ, ménagère.

Le 5 juillet, Joseph, Eugène REBET, fils de Jules, Alexis, cultivateur et de Joséphine MARCHAND, ménagère.

Le 10 août, Céline, Gabrielle MICHOUX, fille de Auguste, François, jardinier et de Julie, Louise DURET, ménagère.

Le 20 août, Michel, Marcel LAZARETH, fils de André, cultivateur et de Augustine BORDET, ménagère.

Le 5 septembre, Louis, Gabriel MILLIET, fils de Pierre, Antoine dit Joseph, cultivateur et de Marie GRANJUX, ménagère.

Le 18 septembre, Henri, François, Charles ALLEGRA, fils de Amédée, tailleur de pierre et de Madeleine SARTORETTI, ménagère.

Le 6 octobre, Marie-Gaspard LAZARETH, fils de Marie-Gaspard, menuisier et de Marcelline GIRARD, ménagère.

Le 10 octobre, Charles, Louis BONNEVIE, fils de Maurice, pêcheur et de Marie, Martine DUFOURNET, ménagère.

Le 27 octobre, Charlotte, Philomène GRUZ, fille de Julie, Françoise GRUZ, couturière.

Le 26 novembre, Léa LAURENT, fille de Henri, boulanger et de Aimée BLANC, ménagère.

Le 22 décembre, Marguerite, Blanche, Françoise BRACONNAY, fille de François, pêcheur et de Lucie MILLIET, ménagère.

Le 23 décembre, Lucien, Joseph BONNEVIE, fils de François, Marie, pêcheur et de Marie, Prospérine FRECHET, ménagère.

Mariages

Le 5 avril, Louis, Victor BOUVIER, marchand de bois et Maire de la Commune de Vailly et Marie, Joséphine JACQUIER, institutrice.

Le 12 avril, Jean, François COLLIARD, marchand de journaux et Elisa, Marie PEILLEX, sans profession.

Le 15 avril, Jean, Marie BOCQUET, pêcheur et Mélanie MUSY, sans profession.

Le 22 avril, Henri, Benjamin BONNEVIE, pêcheur et Joséphine MUSY, sans profession.

Le 27 mai, François BLANC, cultivateur et Marie, Joséphine BIDAL, cuisinière.

Le 10 juin, Marie-Célestin BAVOUX, cultivateur et Apolline BRACONNAY, sans profession.

Le 30 septembre, André CLERC, cultivateur et Pauline ROSSET, sans profession.

Le 4 novembre, Henri, Auguste LAZARETH, pêcheur et Pauline, Elisa BONNEVIE, sans profession.

Décès

Le 6 janvier, Joseph, Alphonse DELERCE, 46 ans.

Le 13 février, Thérèse, Joseph LAURENT, 3 jours.

Le 25 février, Monique BLANC, 67 ans.

Le 14 mars, Jean MUSY, 11 mois.

Le 20 mars, Suzanne, Amélie VIOLLAZ, 3 ans.

Le 6 avril, ROSNOBLET : enfant du sexe féminin née ce jour et présentée sans vie.

Le 25 avril, Marie, Antoinette JACQUIER, 88 ans.

Le 27 avril, Céline, Gabrielle MICHOUX, 22 mois.

Le 10 mai, Marie BRACONNAY, veuve PINGET, 78 ans.

Le 1er juillet, Marie, Joséphine DUCRET, 9 jours.

Le 8 juillet, Félix, Marie DEGRANGE, 5 jours.

Le 26 octobre, Joseph, Auguste MAGNIN, 55 ans.

Le 13 novembre, Louise CHASSOT, épouse DUFOURNET, 86 ans.

Etat Civil 1999

Naissances

Le 20 janvier à Evian-les-Bains, Gaétan, Marcel DUPONT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 72, chemin des Houches.

Le 20 janvier à La Tronche, Enzo, Primo, François HOMINAL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, "Le Manoir" - Avenue d'Evian.

Le 26 janvier à Evian-les-Bains, Léa CHOUKROUN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue de Forchex - "Le Milly C".

Le 3 mars à Evian-les-Bains, Luna, Cedrine, Shonie LOZANO, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 302, avenue Seuvay.

Le 15 mars à Evian-les-Bains, Anaïs, Louise, Clémentine DUFFOUR, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1, rue de l'OPAC.

Le 13 avril à Evian-les-Bains, Louanne, Mélanie VESIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 29, avenue de Maraîche.

Le 18 avril à Evian-les-Bains, Julie, Germaine GAUVIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1278, avenue d'Abondance.

Le 18 avril à Evian-les-Bains, Mélanie, Andrée, Christiane BEGNI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 100, rue du Pré Serve - Lotissement "Plein Soleil".

Le 24 avril à Evian-les-Bains, Dylan, Pierre, Michel TRANIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1259, Rond-Point.

Le 1^{er} mai à Evian-les-Bains, Loïc, Sylvain ROCH, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 9, chemin des Houches.

Le 29 mai à Evian-les-Bains, Mathis, Julien, Jules CHATELAIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia N° 35.

Le 4 juin à Evian-les-Bains, Robin, François BURGNARD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 553 B, avenue de Milly.

Le 7 juin à Evian-les-Bains, Ladislas, Guillaume, Arthur HUCHET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1, Place de Milly.

Le 18 juin à Thonon-les-Bains, Nina, Michèle, Claire GARCIA, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 109, chemin de Chez Duret.

Le 20 juin à Evian-les-Bains, Simon, David, Marius PONCET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, "La Grange" - Chemin de Chez Duret.

Le 29 juin à Evian-les-Bains, Killian, Gilbert, Michel GAMBIA, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Résidence "Le Milly" - Avenue de Forchex.

Le 12 juillet à Thonon-les-Bains, Dylan, Philippe, Maurice, Gérard BILLIAU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia - Le Rond-Point.

Le 13 juillet à Evian-les-Bains, Hugo, Roger, Charles FERNEX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia - Le Rond-Point.

Le 14 juillet à Chambéry, Tiphany, Marie LOVICU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 97, avenue de Verlagny.

Le 6 août à Evian-les-Bains, Timothée, Jean VERGORI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Parc de l'Abbaye.

Le 20 août à Thonon-les-Bains, Aurélie, Laurence, Kika FROUTE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 120, rue du Lac - Grande-Rive.

Le 23 août à Evian-les-Bains, Yoann, Sacha, Jérôme CANIAUX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 40, rue du Pré Serve.

Le 24 septembre à Evian-les-Bains, Hélène, Marie ASTRUGUE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, "Les Ecureuils" - Hameau de l'Ermitage.

Le 5 octobre à Evian-les-Bains, Thomas, Daniel, Roger LUBISHTANI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1360, avenue de Milly.

Le 25 octobre à Thonon-les-Bains, Eliott, Lucas CANUT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 120, rue du Lac - Grande-Rive.

Le 27 octobre à Evian-les-Bains, Elsa, Nathalie LOISEAU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Résidence "Le Milly".

Le 30 octobre à Thonon-les-Bains, Elodie, Marie-Thé, Dominique BRIDIERS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 7, rue de l'OPAC.

Mariages

Le 30 janvier, Gillian, Michael O'DONNELL, opticien et Cécile AUBERT, opticienne, domiciliés à Nottingham (Angleterre).

Le 11 mai, Jean-Paul, Charles TREIL, directeur de M.J.C. et Béatrice, Jeanne, Marie GUERMOND, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, Avenue d'Evian.

Le 15 mai, Marc, Raymond SYLLA, chauffeur-livreur et Sylvie, Nicole, Joséphine, Lucienne BLANC, secrétaire, domiciliés à Thonon-les-Bains, 3, avenue de la Grangette.

Le 15 mai, Régis, Marie, Philippe, Maurice O'MAHONY, consultant et Nathalie GIROUD, acheteur, domiciliés à Paris, 63, rue de Vaugirard.

Le 22 mai, Thomas, Jean, Nicolas, Wolfgang SCHERRER, ingénieur, domicilié à Versailles, 31, rue du Maréchal Foch

et Patricia, Thérèse, Marie-Josèphe LORIDANT, comptable, domiciliée à Levallois-Perret, 51, rue Camille Pelletan.

Le 26 juin, Eric, Louis MAGNIN, moniteur de ski, domicilié à Neuvecelle, Avenue Seuvay - Milly et Karine, Yvette, Marie LOUVET, ouvrière spécialisée, domiciliée à Evian-les-Bains, "Le Panoramic" - Route des Certes.

Le 26 juin, Denis, René, Ghislain HENQUINET, manager de rayon et Jenifer, Gina, Geneviève LECARME, secrétaire médicale, domiciliés à Neuvecelle, 492, avenue Seuvay.

Le 9 septembre, Dominique, Laurent BOUTILLIER, responsable technique et Isabelle, Marie-France AUGENDRE, caissière, domiciliés à Neuvecelle, 277, passage de la Creusaz.

Le 18 septembre, Domingo PINEIRO OTERO, peintre et Monique GARGALE, agent de service hospitalier, domiciliés à Perrignier, "Les Campanules".

Le 16 octobre, Denis, Francis RUBIN, électricien, domicilié à Châtel, "Le Boude" et Chantal CETTOUR-CAVE, coiffeuse, domiciliée à Neuvecelle, 1150, route de Grande-Rive.

Le 16 octobre, Patrick, Gérard, Claude, Léon REY, huissier de justice, domicilié à Thonon-les-Bains "La Chenevière" - 62, avenue de Ripaille et Christine, Marie-Hélène MIRAMOND, sans profession, domiciliée à Neuvecelle, chez M. & Mme Canel - 641, avenue du Léman.

Décès

Le 3 janvier, Bruno, Serge PHILIPPE, 48 ans, domicilié à Neuvecelle, 445, avenue de Maraîche.

Le 26 janvier, Camille, André DUFFOUR, 82 ans, domicilié à Neuvecelle chez Madame Croset, 12, chemin du Châtelard.

Le 25 février, Albert, Jean-Claude MORAND, 62 ans, domicilié à Neuvecelle, 134, avenue de Lécherot.

Le 25 février, Eugène, Adolphe BELLINI, 82 ans, domicilié à Neuvecelle, Avenue de Maxilly.

Le 27 mars, Jean, François, Marcel SAGE, 93 ans, domicilié à Neuvecelle, 86, avenue de Forchex.

Le 6 mai, Marie-Christine, Berthe, Lucienne LIGIER, 45 ans, domiciliée à Neuvecelle, 255 E, Chemin d'Ausnières.

Le 22 mai, Christiane, Monique CASTEL, épouse GARGALE, 47 ans, domiciliée à Neuvecelle, 875, avenue de Maraîche.

Le 23 juillet, Jacques, Albert SCHOEFFLER, 64 ans, domicilié à Neuvecelle, 141, chemin de Gravanne.

Le 24 août, Charles, Séraphin PERNET, 69 ans, domicilié à Neuvecelle, 1331, avenue d'Abondance.



Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets

NEUVECELLE-EGLISE - Tél. 04 50 75 04 90
(ouvert de début Février à fin Novembre)

ENTREPRISE
IGLESIA

PLATRERIE - CLOISONS SÈCHES
FAUX-PLAFONDS - ISOLATION

Z.A.C. Pré Biollat - 74200 ANTHY-SUR-LÉMAN
Tél. 04 50 70 47 44 - Fax 04 50 70 60 30

La vie scolaire neuvecelloise

L'ECOLE PRIMAIRE

Lundi 12 octobre et vendredi 23 octobre 1998 :

Accompagnée de deux professionnels de l'environnement, la classe CE1 a visité la réserve naturelle de la forêt de THENON, puis la réserve forestière au-dessus de la BEUNAZ. C'est ainsi que les élèves ont fait une approche concrète et active du milieu naturel. Plus qu'une randonnée, ce fut l'occasion de découvrir et de mieux comprendre le peuplement des forêts et surtout de prendre conscience de l'interdépendance des êtres vivants, ainsi que mieux connaître les espèces caractéristiques de notre région.

En somme, ce fut une vraie leçon d'écologie pour tous.



20 novembre 1998 :

Au cours du 1^{er} trimestre (septembre-décembre 1998), la classe de CM2 a appris à connaître les peintres du début du siècle et leurs nouvelles techniques.

C'est dans ce contexte que les élèves de CM1 et CM2 sont allés découvrir l'art de Paul GAUGUIN, à travers l'exposition de nombre de ses œuvres proposées par la Fondation Pierre GIANADDA à MARTIGNY (Suisse).

Leur regard s'est ainsi ouvert tant à la peinture qu'à la sculpture de ce précurseur de l'art fauve, qu'aux multiples paysages décrits par celui qui était aussi un grand voyageur amateur de terres sauvages.

Ils ont donc commencé l'hiver sous le soleil des tropiques et les brumes de Bretagne, puis ont poursuivi leur année avec le désir d'explorer toujours plus loin.

Vendredi 15 janvier 1999 :

Spectacle musical "L'Arbre à Poésie", au Palais des Congrès à EVIAN, offert par le Conseil Général à toutes les classes du cycle III du canton (CE2 / CM1 / CM2).



Janvier 1999 :

Ski de piste : Classes de CE2 et CM1.

Quelle surprise de trouver le soleil à BERNEX, pendant que les Neuvecellois restaient sous la couche de brouillard !

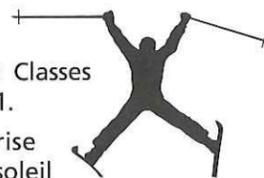
Durant 5 après-midi, les enfants ont pu apprendre à skier ou se perfectionner dans cette discipline.

Il ont été nombreux à être récompensés par un flocon, une étoile ou une flèche.

Fin Janvier 1999 :

4 sorties de ski de fond prévues pour les CP et les CE1.

Comme l'année dernière, elles ont eu lieu aux Moises, mais ne se sont pas déroulées cette fois-ci, sous les meilleurs auspices, les conditions météorologiques n'ayant pas été favorables. La quatrième séance a même dû être annulée en raison du mauvais temps et du manque d'enneigement.



Il n'a pas été possible de la remplacer, vu le nombre important de classes accueillies par le foyer de ski de fond des Moises.

9 mars 1999 :

Classe de CM1.

Dans le cadre d'une correspondance scolaire avec une classe de PULLY (Suisse), les enfants ont

été reçus pour participer au carnaval. Accompagnés par une fanfare, ils ont défilé



dans les rues autour du collège Chantemerle, en portant pour l'occasion des chapeaux-lampions fabriqués en classe. Puis, tout le monde s'est retrouvé autour du Rababou (le bonhomme hiver), pour le regarder brûler et célébrer ainsi la venue du printemps.

Mai - juin 1999 :

Sorties au Musée Paysan de VIUZ-EN-SALLAZ pour les CM2 et les CE1.

• Classe de CM2 :

Les élèves de CM2 ont participé à

plusieurs animations, proposées par le Musée Paysan de VIUZ-EN-SALLAZ. Il se souviendront longtemps de leur institutrice d'un jour, qui les a fait voyager dans le temps, et vivre avec beaucoup d'intensité une matinée de classe en 1934 : inspection de propreté en rentrant, leçon de morale, page d'écriture avec les porte-plumes, et surtout, discipline intransigeante ! La seconde journée a été entièrement consacrée au thème de l'eau, abordé sous de multiples aspects, et de façon vivante.

Le "défi lecture" organisé dans le cadre de la liaison CM2 - 6^e a été l'occasion de découvrir les locaux du collège des Rives du Léman, de suivre un cours de français, de manger au restaurant scolaire, et de se familiariser avec le vaste centre de documentation, où des équipes de CM2 et de 6^{ème} se sont affrontées amicalement dans des épreuves qui ont permis aux plus motivés de gagner des livres.

• Classe de CE1 :

Sous l'égide du Musée Paysan de VIUZ-EN-SALLAZ, nous sommes partis, sac à dos pour une journée, certes pluvieuse mais très instructive. Le matin, une charmante agricultrice nous a fait visiter sa ferme savoyarde traditionnelle, que les enfants ont pu comparer avec une ferme moderne où la technologie et l'automatisation remplacent largement les durs labeurs d'antan.

Après une courte balade en forêt, nous avons rendez-vous chez un apiculteur qui nous a émerveillés en nous racontant le petit monde des abeilles, dont l'organisation sociale et la solidarité nous ont interpellés.

Bien entendu, tradition oblige, nous ne sommes pas repartis, sans avoir dégusté des nectars et des miels variés.

Mardi 1^{er} Juin 1999 :

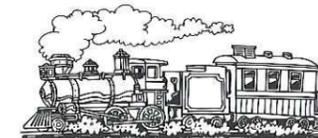
Départ pour la SUISSE pour les classes de CP et CE2.

Le matin, visite du Musée du Jeu à la TOUR-DE-PEILZ dans le canton de Vaud.

Les jeux de société présentés, des plus anciens aux plus récents, en passant par le jeu de quilles, le billard japonais, le jeu de Guillaume TELL ou les jeux vidéo ont séduit petits et grands puisque enfants, mamans et institutrices se sont tous lancés dans des parties parfois acharnées.

A midi, pique-nique au bord du lac Léman au BOUVERET.

Et pour finir cette journée ludique, visite du Swiss Vapeur Parc avec nombreux petits tours de petits trains.



4 juin 1999 :

Classe de CM1 :

Au tour des Neuvecellois d'accueillir les Pulliérans.

La matinée a été consacrée à la préparation d'un pique-nique avec l'aide d'une maman diététicienne et faisant suite à un travail sur l'alimentation. Après le repas, les enfants ont découvert l'école en participant à un jeu d'orientation. Ils ont ensuite parcouru quelques rues éviaisaises en passant par la source Cachat et le bord du lac. Les "au-revoir" ont eu lieu à l'embarcadère.

Vendredi 18 juin 1999 après-midi :

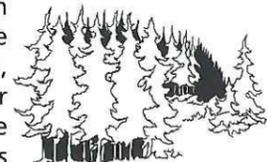
Cet après-midi là, toutes les classes ont déserté l'école et sont montées à SAINT-PAUL voir et écouter un spectacle musical intitulé "tempête sur les anches", interprété par les "Bons becs", un ensemble de quatre clarinettes et un percussionniste. Ces musiciens pleins de talent et d'humour ont su cap-



ter l'attention des élèves qui, des plus petits aux plus grands, ont écouté avec un plaisir évident des pièces de STRAUSS, PIAZZOLA, GERSHWIN, MANCINI ou GILLESPIE, répertoire pourtant inhabituel pour des enfants de cet âge.

Mardi 22 juin 1999 :

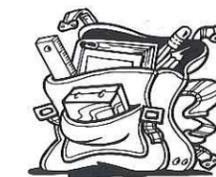
Les casse-croûte pesant dans les sacs à dos, les pieds bien chaussés, les élèves du CP et du CE2 n'étaient pas en retard ce matin là, pour partir en balade dans les bois de Fayet à



SAINT-PAUL, afin d'y observer la faune et la flore des petits lacs et des tourbières. Les trois accompagnateurs moyenne montagne qui devaient guider les randonneurs étaient bien au rendez-vous sur le parking de la plage de la BEUNAZ mais aussi un froid surprenant pour la mi-juin. Qu'à cela ne tienne, la petite troupe se mit en route pour découvrir les nénuphars avec leurs longues tiges et les plantes carnivores qui mangent les insectes, pour observer les foulques et leurs nichées, ou pour apprendre à trouver l'âge des épicéas en fonction de leur branchage.

La marche au grand air ayant aiguisé les appétits, le goûter de 10 h fut très apprécié.

Quand au pique-nique du midi initialement prévu au hameau de Chez Bouchex, il fut finalement pris dans la cour de récréation, le retour à l'école ayant été un peu avancé en raison de la fraîcheur du temps.



A EVIAN
l'immobilier c'est

agence du lac

AGENT
IMMOBILIER
FNAIM

Gaston FRANCINA

**ACHAT VENTE
EXPERTISE**

11, Quai Baron-de-Blonay
Tél. 04 50 75 56 57 - Fax 04 50 70 77 61

Plus qu'un
Casino
EVIAN

LE LIBERTE

Bar - Restaurant - Terrasse - Salon de thé - Glaces
Internet - Ecran géant - Soirées à thème - Concerts

Tous les jours de 12 h à 2 h

Réservation au 04 50 26 87 50

novarina
novamat

128, Boulevard
de la Corniche
THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 25 98

PROMATER
matériaux

CSP CHABLAIS
CSP SERVICE
PROPRETÉ

FAVRE Roger PDG

- Collecte d'ordures ménagères et industrielles
- Location de bennes (débaras caves et greniers)
- Vente location nettoyage et désinfection de bacs roulants
- Dépositaire PLASTIC OMNIUM
- Balayage de routes et de rues

74890 BRETHONNE
Tél. 04 50 36 13 31 - Fax 04 50 39 42 92
ANNECY - Tél. voiture : 06 72 62 20 68

SAT AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON
Tél. 04 50 71 00 88 + - Fax 04 50 71 89 85

Location d'autocars de 20 à 53 places

**TOUS VOYAGES ORGANISÉS
ET SÉJOURS EN FRANCE
ET A L'ETRANGER
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS**

Devis gratuits sur demande

BAT'IDEAL

Entreprise Générale
du Bâtiment

41 bis, chemin des Marmottées
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. + Fax 04 50 71 61 68

L'ECOLE MATERNELLE ET SON IDENTITÉ

Jean-Philippe, Domi et Monique, Claudette et Franck avec Titine et Zaza, ont essayé au cours de cette année scolaire 98/99 de redéfinir les objectifs de notre école maternelle et de construire ensemble un projet pour les années prochaines.

Ceci, avec le concours des parents, de la Coop scolaire, des Eaux d'Evian et de la Municipalité qui nous a suivis dans notre projet, sans oublier Franck (le maître des grands) qui, grâce à sa compétence et son tournois, a permis le fonctionnement de l'ensemble.



Notre école maternelle est aujourd'hui opérationnelle pour apporter à tous les enfants une sensibilisation à cette nouvelle technique qui ne doit rester qu'un support aux apprentissages.

Marque Page" et la mise en projet d'une classe de découverte pour les petits de 4 jours à Arâches.

Parce que c'est leur première année à l'école, chaque maman ou chaque papa a pu participer activement à une matinée dans la classe.

Nos projets :

Parce que nous avons expérimenté ensemble de nouvelles pistes de travail, nous avons élaboré au sein de l'équipe pédagogique pour les années prochaines un projet d'école autour des attentes et des possibilités offertes.



Notre identité :

Un concours a été lancé pour représenter, à l'aide d'un logo, notre école. Ce fut un succès et à l'issue du vote, notre petit bonhomme a été plébiscité et même réalisé sur la façade de l'école avec la complicité du Lycée professionnel du Chablais.

Fort de notre identité, nous avons lancé un grand chantier de réflexion pour mettre en place notre projet d'école pour l'an 2000.

Notre informatique :

En quelques mois, nous sommes partis d'un équipement ZERO à 10 postes opérationnels (8 en atelier informatique pour les enfants, 1 poste pour la gestion de l'école, 1 équipement de qualité pour l'ensemble de l'école).



Notre ouverture :

Parce que l'école maternelle doit être l'affaire de tous et que collaboration entre équipe pédagogique et parents est le gage de la réussite, nous avons ouvert l'école en prenant en compte les compétences de chacun. Les activités extérieures ont été nombreuses grâce à la mise à disposition du car communal : sorties neige, cycle Gym à l'Avenir Evianais, partenariat avec la bibliothèque "Le

Faire un bilan est une chose mais nous voulons surtout regarder l'avenir.

Il repose sur l'expérience de cette année révolue et sur notre obligation d'assurer notre service public d'éducation nationale au service de tous les enfants qui nous sont confiés, avec le soutien de nos partenaires que sont les parents d'élèves et la Municipalité.

Ces soutiens ont été très positifs au cours de l'année écoulée et

nous sommes persuadés qu'ils répondront présents pour mener à bien un projet d'école très ambiteux.

Avec l'aide de la Municipalité, votre soutien à la Coop scolaire, à l'association des parents d'élèves, au restaurant scolaire, sont des gages de réussite pour votre école.

Notre seule volonté

Faire que vos enfants (et un peu les nôtres) aiment l'école.

Afin de vous donner un bilan plus précis de cette année scolaire, vous trouverez ci-après un "inventaire" illustrant notre propos :

Nous avons associé l'ensemble des investissements : crédits municipaux,

aide de l'APE, la Coop scolaire et le dévouement des parents parce qu'il symbolise le bien vivre d'une école avec tous ses partenaires.

L'Ecole s'est dotée :

- Un lecteur CD pour la salle de gym, un meuble TV avec téléviseur, magnétoscope et réception satellite.
- 10 vélos de cour avec l'objectif qu'aucun enfant ne sortira de la maternelle sans savoir faire du vélo sans roulette.
- 4 tricycles pour les petits, un bac à sable de grande qualité, une cage à écureuil toute neuve, un équipement informatique complet.

- Un aménagement de la tisanerie avec plaque de cuisson pour les goûters et la pâtisserie.

L'Ecole a réalisé :

36 sorties avec le car communal, 10 sorties de proximité avec les petits, 6 chez les moyens, 2 journées chez les grands.

17 séances de gym à l'Avenir Evianais toutes sections confondues, 4 jours à Arâches en classe de découverte, une présence chaque semaine à la bibliothèque, un spectacle de marionnettes en décembre, une fête de Noël avec l'arrivée du père Noël en traîneau, une pièce de théâtre en juin et un voyage de fin d'année au zoo de Servion.



Comptes rendus sommaires des réunions du Conseil Municipal

ANNÉE 1999

Réunion du 19 mars 1999

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A approuvé le budget primitif M 14 de 1999 qui s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 10 750 696 F
- Section d'investissement : recettes et dépenses : 8 399 118 F et a précisé que ce budget d'un montant total de 19 149 814 F limite les dépenses de fonctionnement et enregistre un programme d'investissement particulièrement soutenu.
- A décidé de réévaluer de 2 % les taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux appliqués en 1999 sont donc les suivants :
- Taxe d'habitation : 9,72 % contre 9,53 % l'an dernier
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,72 % contre 9,53 % l'an dernier
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,29 % contre 37,54 % l'an dernier
- Taxe professionnelle : 15,77 % contre 15,46 % l'an dernier.
- A reconduit les tarifs municipaux de 1998 : services, cimetière...
- A attribué aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SUBVENTIONS 99

Lou Nove Chatni	20 000 F
Handball de Neuvecelle	18 000 F
Bibliothèque de Neuvecelle	28 000 F
Club de l'Amitié	6 000 F
Gym Nouvelle Forme	4 000 F
Donneurs de Sang de Neuvecelle	4 000 F
La Neuvecelloise	4 000 F

Restaurant scolaire	5 000 F
Trompes de chasse de Neuvecelle	3 000 F
Espace danse	1 000 F
Ecole du Chat	500 F
Association l'atelier de Neuvecelle	3 000 F
Tennis Club d'Evian	3 000 F
M.J.C. d'Evian	3 500 F
La Passerelle	1 500 F
Association des parents d'élèves Les Cygnes	500 F
Les Myosotis - maison de retraite d'Evian	2 500 F
MUTAMA Savoie	
Mont-Blanc	1 320 F
Association Savoie Argentine	1 000 F
Association Protection Civile du Chablais	1 000 F
TOTAL	110 820 F

- A accordé une subvention de 58 000 F au C.C.A.S. de Neuvecelle et de 50 606 F l'école Saint-Bruno.
- A demandé que l'acquisition de mobilier et d'équipements scolaires soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.
- A reconduit pour 1999 le régime indemnitaire applicable au personnel des collectivités locales.
- A approuvé le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement de 1999 qui s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 2 458 021 F
- Section d'investissement : recettes et dépenses : 2 387 168 F
- A procédé au lancement d'un appel d'offres relatif au projet de renforcement du réseau d'eau communal.
- A autorisé Monsieur le Maire à

représenter la commune dans une instance engagée devant une juridiction administrative et a désigné Maître Peyrot pour la défense des intérêts de la Commune.

- A pris connaissance d'un legs consenti au C.C.A.S. de Neuvecelle.

- A donné délégation à Monsieur le Maire pour la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte-paysagiste Laurent Daune pour l'aménagement paysager de Milly.

- A approuvé la révision du coût de la visite des meublés de tourisme confiée à l'Association du Pays du Léman.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A souhaité la reprise du revêtement de chaussée du chemin de Pierre Grosse,

- A formulé des propositions quant à l'aménagement du terrain "Clair Matin" (installations de bancs et plantations),

- A entendu communication des différents points abordés lors du dernier Conseil de l'école primaire,

- S'est penché sur les différents projets relatifs au traitement des déchets ménagers recyclables,

- A été informé de la promenade des Mères de Familles qui aura lieu le 5 juin prochain.

Réunion du 25 juin 1999

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 1998

du budget principal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 8 017 118 F 93
- Recettes : 15 904 920 F 78
dont 5 123 533 F 81
d'excédent antérieur
- Excédent : 7 887 801 F 85

Section d'investissement :

- Dépenses : 11 264 779 F 45
dont 3 608 232 F 68
de déficit antérieur
- Recettes : 5 070 932 F 86
- Déficit : 6 193 846 F 59

Résultat de clôture :

excédent de 1 693 955 F 26

- A approuvé le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de 1998 qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 1 978 154 F 07
- Recettes : 3 146 494 F 50
- Excédent : 1 168 340 F 43

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 418 541 F 92
- Recettes : 446 766 F 00
- Déficit : 971 775 F 92

Résultat de clôture de l'exercice :
excédent de 196 564 F 81.

- A affecté le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

- A décidé de réaliser l'emprunt de 2 694 000 F inscrit au budget primitif de 1999 et nécessaire à la réalisation du programme d'investissements.

- A décidé d'appliquer une augmentation de 3 % à la redevance commune du prix de l'eau qui est ainsi portée à 4 F 51 le m³ et une augmentation dans les mêmes proportions de la redevance assainissement ainsi portée à 4 F 12 pour les consommations enregistrées du 01.08.1999 au 31.07.2000. Cette augmentation est indispensable compte tenu des importants travaux à réaliser les prochaines années (renforcement du réseau d'eau communal, remplacement

du réseau d'assainissement au Parc de l'Abbaye).

- A réévalué d'environ 2 % les tarifs du transport scolaire pour l'année 1999/2000 et a reconduit le dégrèvement d'1/2 accordé aux familles à faibles revenus.

- A reconduit l'indemnité à verser au gardien de l'église résidant dans la localité où est situé l'édifice du culte.

- A donné délégation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention à passer avec la Société Française de Radiophonie pour l'implantation d'un site de radiotéléphonie.

- A approuvé la mission de coordination sécurité et de protection de la santé à passer avec le cabinet Lauwers dans le cadre des travaux de renforcement du réseau communal.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- S'est associé aux préoccupations du personnel hospitalier et a réitéré sa demande de maintien de structures hospitalières de qualité et de proximité dans le cadre du service d'accueil et de traitement des urgences à Thonon et à Evian.

- S'est déclaré favorable à ce que la société du groupe comptoirs modernes poursuive son étude en vue de l'implantation d'un commerce de proximité à Milly, sur le terrain Clair Matin.

- A été informé des nuisances occasionnées par les deux roues sur la place de Milly et a rappelé que cet espace est strictement réservé à la circulation piétonne.

- A entendu communication de différentes prestations à réaliser à la Chapelle de Maraîche.

- A pris connaissance du compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian.

- A été informé de la réflexion en cours concernant l'élaboration

d'un règlement intérieur de la salle d'animation.

Réunion du 31 juillet 1999

Au cours de cette séance, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de révision thématique du Plan d'Occupation des Sols de la Commune. L'objet de cette révision porte sur la délimitation des espaces boisés classés au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme compte tenu de certaines incohérences relevées dans les dispositions du Plan d'Occupation des Sols actuellement opposable.

Réunion du 15 octobre 1999

Préalablement à l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à Monsieur Charles PERNET, 1^{er} adjoint, décédé le 24 août 1999.

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A approuvé le budget supplémentaire de 1999 du budget principal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

recettes et dépenses : 1 869 562 F
dont produits
antérieurs: 1 693 955 F

Section d'investissement :

recettes et dépenses : 4 546 487 F
dont déficit antérieur : 1 070 313 F

- A approuvé le budget supplémentaire de 1999 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

recettes et dépenses : 139 426 F

Section d'investissement :

recettes et dépenses : 403 859 F
dont 196 564 F 81
de résultats antérieurs.

Ces budgets enregistrent principa-

lement des écritures de régularisation et des opérations d'ordre budgétaires.

- A approuvé le projet de mise en souterrain des réseaux aériens de l'avenue du Léman (câbles téléphoniques, réseaux de distribution publique d'électricité et éclairage public).

- A approuvé le projet complémentaire d'éclairage public dans le secteur de l'Eglise.

- A pris note du reclassement des adjoints suite au décès du 1^{er} adjoint et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

- A désigné Monsieur Louis DURET, Madame Claudine DELERCE, Monsieur Jean VERDIER pour assurer les fonctions de délégué au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Rive Française du Léman.

- A approuvé le plan de financement de l'aménagement du carrefour de la RD 21 avec l'ex RD 124.

- A autorisé la commercialisation de produits touristiques du site de Neuvécelle par l'office de tourisme de Thonon-Les-Bains.

- A donné délégation à Monsieur le Maire d'ester en justice.

- A admis en non valeur un titre de recette irrécouvrable.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A été informé de l'état d'avancement des travaux d'aménagement du secteur de l'église et de construction de la salle d'animation,

- A pris connaissance de la création de l'association Neuvécelle Loisirs Culture chargée de promouvoir les activités et manifestations dans la commune et notamment de l'organisation de la soirée du 31 décembre prochain,

- A entendu communication des différents points abordés lors de la réunion des habitants du quartier de Milly et notamment des nuisances sonores et de la vitesse excessive des véhicules constatées dans ce secteur,

- A été informé de la création de l'association la Chapelle de Maraîche et des activités qui pourront être organisées dans le cadre de son fonctionnement,

- A été informé des nouvelles modalités de fonctionnement des crèches et halte-garderie de la Ville d'Evian-les-Bains,

- A souhaité une réalisation rapide des travaux de réhabilitation du lycée Anna de Noailles,

- A été informé de la préparation du prochain bulletin municipal, Neuvécelle 2000.

Réunion du 9 décembre 1999

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A arrêté le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols qui porte sur la délimitation des espaces boisés classés au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme et a sollicité l'avis de la commission départementale des sites sur ce projet.

- A autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif au lot Génie Civil à passer avec l'entreprise Giletto dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau communal.

- A approuvé les avenants au marché initial de construction de la salle d'animation.

- A donné délégation à la ville d'Evian-les-Bains pour la réalisation des travaux de confortement du ruisseau des Chavannes.

- A approuvé l'état de l'inventaire des biens qui recense l'ensemble des immobilisations détenues par la Commune et a donné son accord à la sortie de l'inventaire des biens renouvelables acquis au cours de la gestion de 1993.

- A accordé une prime de fin d'année au personnel communal correspondant à 1/12ème de leur salaire annuel.

- A décidé de procéder au renouvellement de la ligne de crédits à court terme utilisable dans le cas de besoins temporaires de trésorerie.

- A approuvé le règlement intérieur de la salle d'animation et a fixé les tarifs de location liés à son utilisation.

- A décidé d'intégrer dans le budget annexe de l'eau et de l'assainissement les programmes de travaux d'assainissement réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Evian et des Communes Environnantes.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A été informé de la réalisation de plantations dans le secteur de Milly à compter du 13 décembre 1999,

- A pris connaissance du projet de voyage à Saint Gilles Croix de Vie (Vendée) organisé par les classes de CP et de CE2.

- A entendu communication du compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal pour le Développement d'Evian et de sa Région tenue le 8 décembre dernier,

- A été informé de la prochaine réunion du Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian et a déploré l'augmentation probable des participations communales aux services d'incendie et de secours.



HOTEL ERMITAGE

Le Gourmandin

Cuisine de terroir dans une ambiance
chaleureuse et authentique

Déjeuner et dîner

Réouverture de l'Hôtel le 4 février 2000

Réservation au 04 50 26 85 54

SAVOIE TOPO SERVICES

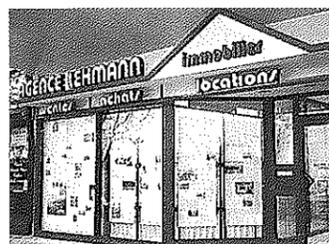
BUREAU D'ETUDES

MM. MALLINJOU ET BOSSUS

- Certificat d'Urbanisme
- Relevés et plans de terrain
- Topographie - Cubatures
- Projets d'aménagements
- Implantation villas, bâtiments, routes
- Repérage de réseaux (eau potable, etc...)

Avenue de Maxilly - Parc des Vernes
74500 NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 65 36

AGENCE LEHMANN IMMOBILIER



VENTES
ACHATS
LOCATIONS

1, place du Port - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 44 77 - Fax 04 50 70 76 59



AGENT OFFICIEL
CITROËN

GARAGE GRÉPILLAT

Vente neuf et occasion
Mécanique
Carrosserie
Lavage haute pression
en libre service

Avenue de Maxilly - 74500 NEUVECELLE
Tél. 04 50 75 25 57

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
et C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 04 50 75 12 09



PRODUITS PETROLIERS TOTAL

LIVRAISON DE FIOUL - GAZOLE - CHARBON - LUBRIFIANT -
CHARBON DE BOIS • PRESTATION D'ENTRETIEN -
D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE (DEVIS GRATUIT)

Une nouvelle adresse pour mieux vous servir

7, rue des Arcouasses
Z.I. de Vongy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. inchangés : 04 50 71 26 43
04 50 71 25 70 - 04 50 75 07 28



Hommages

Un an déjà ! Un an que notre ami et collègue, Bruno PHILIPPE nous a quittés brutalement un triste 3 janvier.

Thononais de naissance, ses études l'amènent à Rumilly pour un CAP d'électricien puis à Marseille où il étudie les techniques du froid. A l'heure où certains érigent des barricades, c'est la marine nationale qui l'accueille en 68 et le voilà sur le porte-avion Arromanche, fier de servir sur ce glorieux bâtiment.

Démobilisé, il s'associe à son frère puis crée en 1991 Froid-Chaud SARL. Dynamique, efficace, il est très apprécié de ses clients. Un vrai professionnel.

D'un premier mariage naît Marc, 25 ans. Remarié en 1980, naissent successivement Stéphanie, 18 ans, Pascal, 16 ans et Thomas, 12 ans. C'est son bonheur d'être entouré de tous les siens, mais c'est au milieu d'eux qu'il sera terrassé. Homme hyperactif, il fut un sportif accompli ; rugbyman pugnace, excellent skieur, il s'était progressivement assagi, préférant la marche en montagne, toujours curieux de ce qui l'entourait : plantes, champignons, faune et jamais démuné d'une carte ou d'un livre descriptif.

Charles,
Tu t'es battu jusqu'au bout contre la maladie.

Pour ton épouse, pour tes enfants, pour la Commune.

Elle a fini par être la plus forte.

Nous savons bien que la mort attend chacun d'entre nous. Mais lorsqu'elle frappe à notre porte ou à celle de nos voisins, elle nous paraît insupportable. Il faut avoir le détachement ou la foi d'un croyant pour la regarder en face. La voir venir avec sérénité comme tu l'as fait.

Cécile, je m'associe à votre peine et à celle de votre famille. Je sais combien il est dur de traverser ces moments. Vous avez fait preuve d'une lucidité remarquable et d'un courage exemplaire tout au long de la maladie de Charles. Il vous en faudra encore plus dans les jours qui viennent.

La présence auprès de nous, de vos enfants et de tous ceux qui sont ici, se voudrait une aide et un réconfort.

Charles, tu es entré au Conseil Municipal en 1977. Tu y as largement tenu ta place. D'abord comme Conseiller puis comme 1^{er} Adjoint depuis 1989.

Non seulement dans le domaine des finances dont tu étais Président de la Commission, mais également dans le fonctionnement général de la Commune. C'est toi qui a mis en place la première édition du Bulletin Municipal en 1979. C'est toi qui a institué le Concours



Bruno PHILIPPE
(1950 - 1999)

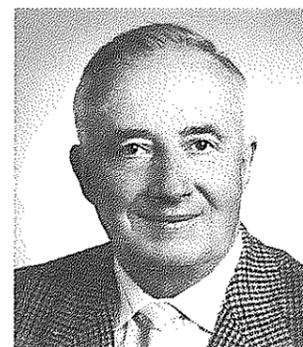
Les livres justement furent son autre passion d'adulte ; il y cherchait matière à réflexions philosophiques et religieuses. Fervent catholique, il était curieux des autres croyances et s'intéressait particulièrement au bouddhisme. Cette recherche l'amenait à discuter passionnément avec les autres et la convivialité était dans sa nature. Artiste à ses heures, il présidait l'ATELIER de Neuvecelle.

C'est avec toute cette richesse qu'il a rejoint l'équipe municipale en 1994, douze ans après s'être installé à Neuvecelle. Toujours passionné, il éclairait chaque sujet d'une note personnelle,

le, toujours marquée de générosité et de sens du bien public. Il n'hésitait pas à rajouter une note de poésie et parfois d'impertinence. Son départ prive nos débats d'une saveur particulière.

A son épouse qui le supplie avec beaucoup de courage dans son entreprise, à ses enfants, à toute sa famille, nous exprimons notre affectueuse sympathie et tout notre soutien dans cette période si difficile.

Daniel HEILIGENSTEIN



Charles PERNET
(1929 - 1999)

des Maisons Fleuries à Neuvecelle. C'est toi qui, chaque année, préparait avec soin le voyage des mères de famille.

Tu souhaitais rassembler les uns et les autres dans une Commune qui soit une véritable Communauté.

Ce qui n'empêchait pas que l'économie des deniers publics, ta préoccupation, allait vers la justice et l'équité. Tu faisais partie de cette race d'hommes qui marchent loin des sentiers obliques. Et tu as été pour nous tous un Conseiller précieux.

L'essentiel de ta vie professionnelle, tu l'as consacrée aux Etablissements des Fils

de Jacques BAUD à Evian. Tu as su y acquérir l'amitié et l'estime de tous ceux avec qui tu travaillais.

Dévoué, généreux, tu l'as été dans ta famille, dans ton travail, dans la société. Ta discrétion n'excluait pas cependant l'enthousiasme. Ta passion pour les trains a entraîné même les moins convaincus. Promoteur de la réouverture de la ligne du Tonkin, ardent défenseur de son maintien, personne ne pourra oublier la foi que tu avais dans ce projet.

Il est probable que ce soit dans le Rive-Bleue Express que tu aies fait le dernier voyage. Alors, imagine que nous sommes réunis comme sur un quai de gare, entre amis, pour te dire simplement : Charles, au revoir.

Louis DURET, Le 23 octobre 1999.

Association Omnisport Handball

Gâce aux brillants résultats de l'équipe de France, nous avons connu un regain au niveau des jeunes.

Situation toujours difficile à gérer car nous sommes de petites structures.

Cette saison, nous accueillons une

trentaine de jeunes, entre 6 et 12 ans.

Que tous les bénévoles qui les encadrent soient ici remerciés pour leur dévouement et tout particulièrement Evelyne DEMARCHI qui nous quitte pour des raisons personnelles.

Que l'avenir lui réserve les plus grandes joies.

Cette année, la relève est assurée par Alexandra DUSQUENE et Nadia YAYAOUI pour les petits et Didier COLIN pour les plus grands.

Nous espérons bien nous retrouver cette année pour notre traditionnel tournoi du mois de mai, si notre calendrier le permet.

Tous les jeunes de Neuvecelle seront les bienvenus et peuvent nous rejoindre.

Bonne saison à tous.

Daniel GAVET



Espace Danse

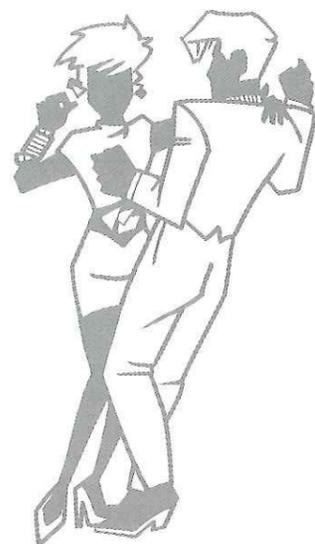
C'est la 1^{re} année, depuis sa création, que l'Association dépasse les 50 adhérents. Il est évident qu'une salle plus spacieuse sera très appréciée, car certains mercredis, selon l'activité programmée, il est difficile d'évoluer aisément.

Au cours de l'année écoulée, nous

avons organisé une soirée au "MACUMBA", ce qui a permis à la majorité des participants de découvrir ce centre de loisirs aux ambiances très variées.

De plus, pour la 3^e année consécutive, nous avons participé à la soirée "SPAGHETTI ROCK", au palais des congrès à Evian. Le nombre de clubs présents est de plus en plus important, mais ce rassemblement de rockeurs reste très sympathique.

Malgré cet engouement pour le rock, l'Association a décidé, à la reprise début octobre, de consacrer quelques séances uniquement aux danses de salon (avis aux couples amateurs).



Pour information :

Tout les mercredis, à 20 h 00 à l'école de Milly, on peut danser soit le rock avec Rosine, soit la valse, le tango, ... avec Patricia.

Gym Nouvelle Forme

La Gym en Vanoise

Pour garder un caractère sportif à nos sorties, Yvonne qui sera notre guide, nous propose un week-end en Vanoise dans le village de son enfance, près de Pralognan.

De bon matin, les sacs à dos bien garnis et les cœurs remplis d'allégresse, nous partons vers les sommets. Après plusieurs heures de marche, nous pique-niquons dans le site superbe du "Lac des Vaches". La neige est encore bien présente, seul l'orage nous dissuadera de continuer vers le refuge "Félix Faure" à 2600 m.

Le soir, une fondue accompagnée de la "grolle" effacera notre fatigue et nous redonnera plein de courage pour la journée du lendemain. Le dimanche, passant par le



joli village de Champ-Béranger, nous rejoignons deux heures plus tard les chalets de Planfourrier où nous faisons une halte casse-croûte. Après un bref orage nous redes-

cendons sous le soleil parmi les champs fleuris, toutes ravies et prêtes à recommencer le plus vite possible.

Odile

Bibliothèque "Le Marque Page"

Depuis un an dans ses nouveaux locaux, la bibliothèque reste un lieu ouvert à tous, adultes, enfants et bien sûr aux scolaires.

En plus du prêt, Daphné anime des ateliers, pour les enfants, tous les

mercredis après-midi. Les inscriptions se font le vendredi et le samedi précédents. D'autres activités et animations vous sont également proposées.

Le samedi 26 juin 1999, la place de Milly s'est transformée, l'espace d'un après-midi en scène de théâtre. Les enfants, encadrés par Daphné, ont préparé durant les mois de mai et juin des minis sketches qu'ils ont présentés à un public très chaleureux. Nous remercions tous les participants, public, mamans, bénévoles... et tous les commerçants de Milly qui ont offert le goûter. Une première qui demande à être renouvelée.

Nous souhaitons également participer au Carnaval 2000 à Evian et nous lançons un appel à tous les enfants, mamans, papas, et enfin volontaires qui seraient intéressés et qui voudraient donner de leur temps.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé aux grilles de loto et nous vous faisons part des gagnants : Mme FAUSTINI, Mme NORO Rachel.

Encore merci à tous et à toutes.

Nous souhaitons une bonne année 2000 à tous, à nos lecteurs, futurs lecteurs, et peut-être internautes !

M. SEJMOWSKI

Club de l'Amitié

Nous n'avons plus à présenter notre Club qui attire depuis nombre d'années les retraités et pré-retraités, souvent isolés, et aussi tout un chacun, intéressés par nos activités. Nous ne craignons pas le mélange des générations et nous avons déjà, chaque jeudi, de jeunes et aimables bénévoles qui aident au fonctionnement du Club et qui participent à toutes nos distractions. Ainsi, la bonne volonté de tous contribue à la réussite de nos activités et permet que la contribution financière de chaque sortie soit à la portée de tous.

Tous les jeudis, nous nous réunissons et chacun choisit le jeu qu'il préfère. Chaque mois, nous avons une sortie ou une animation spéciale. Ainsi, cette année, avons-nous fait une très jolie promenade qui nous a conduit à l'Abbaye de Romainmôtier et à un pique-nique fort agréable au bord du Lac de Joux, nommé à juste titre "La Perle du Jura" par nos amis Suisses. L'autre sortie, plus éloignée, nous a fait découvrir le Vercors, charmant et insolite.

Nous pensons que le nouveau programme pour l'année qui vient intéressera également tout le monde.

Des animations seront ajoutées suivant les circonstances et certaines dates peuvent être modifiées si il y a obligation.

CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PRÉVUES POUR L'EXERCICE 1999-2000 :	
16 septembre :	RÉOUVERTURE DU CLUB
30 septembre :	REPAS (FILETS DE PERCHE) AU PORT DE SÉCHEX
28 octobre :	BRISOLON - CIDRE
18 novembre :	REPAS À L'ÉCOLE HÔTELIÈRE DE VAILLY
5 décembre :	GRANDE VENTE ANNUELLE
16 décembre :	GOÛTER DE NOËL
6 janvier :	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - NOUS TIRONS LES ROIS
27 janvier :	REPAS AU GÎTE
3 février :	GOÛTER - CRÊPES DE LA CHANDELEUR
17 février :	REPAS AU RESTAURANT
9 mars :	NOUS RECEVONS LE CLUB DE MAXILLY
13 avril :	REPAS AU CASTELLON (CHÂTEL)
20 avril :	LOTO DE PÂQUES
18 mai :	PETITE PROMENADE AU LAC DE MONTRIOND
15 juin :	GRANDE PROMENADE À CHAMONIX
1 ^{er} juillet :	REPAS DE FIN D'ANNÉE



Pique-nique au bord du Lac de Joux.

Donneurs de Sang

L'an 2000 est là, et notre Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Neuvecelle se porte toujours bien malgré tous les remous et les baisses enregistrées un peu partout.

Notre comité, en union avec la ZONE IV (association regroupant les cantons d'Evian et d'Abondance) et l'Union Départementale, essaie de dynamiser ses membres à travers des rencontres aussi variées que les 4 dons annuels, bien sûr, et les sorties sportives (ski alpin, ski de fond, raquettes, balade en montagne, pétanque et courses de sauvetage).

Cette année, notre Association a permis de récolter 302 poches de sang soit 6 dons de moins par rapport à 1998, et 21 nouveaux donneurs dont 12 premiers dons sont venus grossir ses effectifs.

Les examens médicaux de plus en plus approfondis et les ajournements pour cause de transfusion antérieure font baisser partout les dons. Aussi, si nous voulons sauver encore plus de vies, il nous faut recruter et surtout fidéliser, et pour cela, il faut se tourner vers les jeunes. En effet, la moyenne d'âge des donneurs de sang a tendance à s'élever régulièrement (entre 50 à 55 ans, actuellement). Qu'arrivera-t-il dans 10 ans, si nous nous laissons aller ?



Aussi, en cette année 2000, année du renouveau de la Transfusion Sanguine, un appel est lancé vers les jeunes pour qu'ils rejoignent leurs aînés. Déjà, en 1999, le jour de leurs 18 ans, des jeunes ont reçu une carte d'invitation au 1^{er} don. Espérons que cette sensibilisation les pénètre et qu'il viennent régulièrement aux dons du sang.

2000 est là, les jeunes, osez faire le premier pas, VOTRE PREMIER DON. Nous vous attendons, vous serez la relève.

Pour nos manifestations locales, un grand changement cette année : une salle flambant neuve. Tous les dons se feront donc dans la salle d'animation, y compris notre Loto. Pour la première fois, ce sera un Super Loto et nous vous invitons à y participer nombreux le 19 février. Le 16 avril, nous y organisons aussi notre Assemblée Générale suivie d'un repas. Pensez à vous inscrire auprès des membres du comité.

Que tous ceux qui veulent nous rejoindre pour le ski, le sauvetage... se fassent aussi connaître.

2000, le renouveau de la Transfusion Sanguine, une salle tant attendue, un recrutement de nouveaux donneurs.

DONG DE SANG = DON DE VIE

L'Association Lou Nove Chatni (les nouveaux châtaigniers)

fait sa rentrée scolaire 1999-2000 !!!

L'objectif de notre association est d'aider au financement des activités sportives et culturelles de l'école de Neuvecelle.

Le travail de toute l'équipe a été récompensé car l'année 98-99 fut fructueuse ; grâce à nos manifestations (repas, loterie, vente de pâtisserie,...), nous avons pu distribuer 5100F, en moyenne, à chaque classe.

Ainsi, pour la maternelle, poney,

Le Bureau :

Carine MARTEAU, Présidente,
Frédéric HARDUIN, Trésorier,
Brigitte BARBEROUSSE, Secrétaire.

gymnastique, journée au zoo, spectacle de Noël, classe de neige pour les petits ont pu être organisés.

Pour le primaire, ski de fond (CP, CE1), ski de piste (CE2, CM1), goûter de Noël, sortie CM2 ont été au programme l'année dernière.

Un effort important a été consacré à l'informatique pour toute l'école.

Les enseignants ont déjà de nombreux projets pour cette année :

En maternelle : gymnastique, poney, spectacles, sortie de fin d'année pour tous, classe de neige à Arâches pour les petits.

En primaire : ski de fond et journées découvertes nature pour les CE1, piscine pour les CM1 et CM2. A l'étude, un projet de classe de

mer pour les CP et CE2. La liste n'est ni définitive, ni exhaustive.

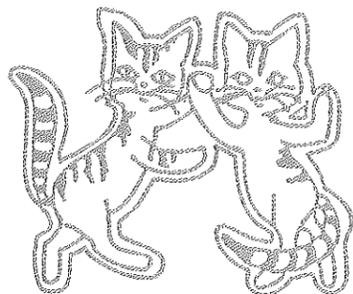
Pour aider au financement de ces activités, les manifestations suivantes sont prévues :

- samedi 11 mars 2000 : bourse aux vélos,
- samedi 24 juin 2000 : la fête scofaire, bien sûr,
- samedi 21 octobre 2000 : repas (soirée),
- samedi 18 novembre 2000 : bourse aux skis.

Et pour le plaisir des enfants, sans objectif financier, nous organisons un "goûter-crêpes" déguisé le 18 février 2000, après la classe.

L'Ecole du Chat

c/o Jane GATEAU - Parc de l'Abbaye - 74500 Neuvecelle - Tél. 04 50 75 01 81



Nous rappelons l'objectif premier de notre association : la stérilisation des chats et chattes n'ayant pas de maître.

A ce jour, nous avons recueilli, pour leur éviter d'être tués, plusieurs chats rejetés par des personnes qui ont fait appel à nous pour les faire disparaître de leur environnement. Actuellement, nous ne pouvons plus en recueillir, c'est pourquoi nous demandons aux personnes qui veulent trouver une solution au problème de la prolifération des

chats abandonnés, de coopérer avec nous.

Cela veut dire que notre association aide à la prise en charge des stérilisations, mais ne pouvant tout assumer, une association Loi 1901 n'ayant pas de ressource propre, il serait souhaitable que les personnes qui ont besoin de nos services continuent de nourrir, sur leur territoire d'origine, les chats qu'elles nous demandent de faire stériliser, leur nombre étant stabilisé.

Ainsi, toutes les personnes concernées participent au "sauvetage" et c'est un encouragement pour nous permettre de continuer notre action.

Cette année, les appels sont venus de : Abondance, Allinges, Am-

phion, Anthy, Ballaison, Bernex, Cervens, Douvaine, Evian, Exce-nevex, Féternes, Habère-Poche, La Baume, La Beunaz, La Forclaz, Larringes, Le Biot, Lugrin, Lully, Marin, Massongy, Maxilly, Messery, Neuvecelle, Orcier, Perrignier, Publier, Sciez, Séchex, St-Gingolph, St-Paul, Thonon, Vailly, Vinzier, Vongy.

Vos dons en espèces, boîtes, croquettes, couvertures, coussins seront toujours très appréciés et nous remercions les personnes désireuses de nous aider.

Le Comité :

Jane GATEAU, Présidente
Marcelle MARCHAND, Secrétaire
Jean-Paul BOCHATON, Trésorier

Neuvecelloise 1999

Simple coïncidence ou envie de marquer la fin du siècle, toujours est-il que notre association vient de vivre une année chargée en événements : réfection de notre église, kermesse, jubilé du Père BAUD.

Associée à la municipalité, sans laquelle les travaux n'auraient pu se faire, à la paroisse et à la générosité d'un grand nombre, la Neuvecelloise a pris position dès que le projet a été évoqué lors d'une réunion de notre comité, sous la présidence de Madame Yvonne JACQUIER.

Ce ne fut pas toujours facile...

Redonner à notre église le style néo-classique sarde (souhait de notre Curé)... Disons qu'un compromis a été trouvé et notre église peut affronter le siècle à venir.

Concernant la kermesse annuelle,

dire que les travaux de la Maison des Associations ne nous ont pas posé de problèmes, ce serait mentir.

Où implanter entre autre notre chapiteau ? Des décisions de dernière heure ont été prises et ont permis avec la bonne volonté et le travail des uns et des autres d'accueillir tous ceux pour qui cette journée est un point fort.

Ce fut une belle kermesse 99.

Il y avait aussi dans l'air un certain projet de Jubilé.

Notre Curé, le Père G. BAUD, homme discret n'en voulait pas et il a fallu une certaine diplomatie pour le convaincre.

Sa nièce : Marie-Noëlle, un comité "Neuvecelle-Maxilly" chargé de régler les problèmes de cette journée sous la houlette du Père

Claude CHATELAIN avec Madame Erika PARRY comme coordinatrice et la participation des deux municipalités nous ont offert le dimanche 29 août une journée chaleureuse.

Mais n'oublions pas que l'événement essentiel de cette journée fut la cérémonie religieuse placée sous le signe d'un grand merci à Dieu à travers les 50 ans de sacerdoce de notre Curé, ce que le Père Léon TAVERDER, évêque de LANGRES a fait ressortir dans une homélie absolument remarquable.

L'an 2000 est à notre porte.

Ce ne sera jamais qu'un "passage du temps", soyons optimistes... A tout problème, il y a toujours une solution.

D'avance bonne année à tous.

Le Président,
René GUILLET.

NEUVECELLE Loisirs Culture

En vue des événements de fin d'année, l'association Neuvecelle Loisirs et Culture a vu le jour un peu plus tôt que prévu.

Principalement pour l'organisation de la soirée du réveillon, un bureau provisoire a été créé, il se compose ainsi :

Secrétaire : Martine Sejowski (bibliothèque)

Trésorier : Bernard Frenoux (donneur de sang)

Trésorier adjoint : Frédéric Harduin (parent d'élève)

Président : Pascal Martignière (conseiller municipal).

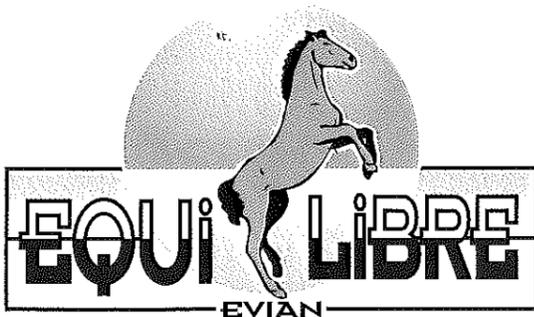
Toutes les personnes désirant participer à notre association sont cordialement invitées à l'assemblée générale qui aura lieu le jeudi 13

janvier à 20 heures à la maison d'animation.

Ordre du jour :

- organisation structurelle
- Règlement intérieur maison d'animation
- planning 2000
- propositions d'activités
- Election bureau 2000.

Pascal Martignière



- ECOLE D'EQUITATION •
- PENSION DE CHEVAUX •
- EXTÉRIEURS •

Manuel EICHNER - Enseignant D.E.

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

**R. SANNICOLO
et Fils**



CHAMPANGES - Tél. 04 50 73 40 02
NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 62 61

**Banque
Laydernier**

EVIAN : 15, rue Nationale
Tél. 04 50 75 17 00

Agence ouverte du lundi au vendredi

TEDECO

• INSPECTION TÉLÉVISÉE
DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

• TEST D'ÉTANCHÉITÉ
A BASSE PRESSION D'AIR

6, rue de Chamechaude - 38360 SASSENAGE
Tél. 04 76 26 52 22 - Fax 04 76 26 83 90

CHRISTAUD
La compétence d'une équipe

*Fourniture de matériels
pour adduction d'eau TP
arrosage enterré*

Zone commerciale Grand Epagny Ouest
Route de Bellegarde 74330 SILLINGY
Tél. 04 50 22 54 96 - Fax 04 50 24 24 11

agence léger

TRANSACTION
GESTION
LOCATION

Le Front de Lac - 74502 EVIAN
Tél. 04 50 75 05 44 - Fax 04 50 70 70 52
minitel : 3615 Fnaim - internet : <http://www.fnaim.fr>
e mail : stef.seb@wanadoo.fr

NEUVECELLE A L'AUBE DE L'AN 2000

Le dossier : Neuvecelle en 2000

L'édition 2000 du bulletin municipal se devait de marquer le passage historique du 1^{er} janvier 2000.

C'est aussi une manière de rendre hommage à l'un de ses principaux concepteurs : Charles Pernet qui nous a quittés récemment.

Nous vous proposons donc un ensemble d'articles qui veulent faire un tour d'horizon de notre commune sous différents aspects, mais qui tous mettent en relief l'activité des hommes qui ont animé et animent encore notre commune :

- **La population de Neuvecelle, son évolution pendant le dernier millénaire** (L. Duret)
- **Origine étymologique des principaux villages de Neuvecelle** (B. Chaffanel)
- **L'école : un peu d'histoire** (C. Delerce)
- **L'église de Neuvecelle** (G. Baud, curé de Neuvecelle)
- **Les commerçants de Neuvecelle** (Q. Déal)
- **Grande-Rive, le village des pêcheurs** (P. Martignière)
- **Le social en cette fin de siècle** (C. Delerce)
- **Alimentation en eau potable de la commune** (D. Roch)





**ONET
PROPRETÉ**

NETTOYAGE ENTRETIEN HYGIENE

Nettoyage et entretien de tous locaux
Nettoyage industriel
Désinfection, désinsectisation, dératissage, vide-ordures
Shampooing de moquettes
Traitements spéciaux des sols

VALPARC
74330 POISY **Tél. 04 50 22 04 38**



G. DUBOULOZ

Bricolage Gros, Détail
Droguerie - Peinture Toute la déco.

19, avenue Jules Ferry **Z.A.C. du Larry**
THONON MARIN-THONON
Tél. 04 50 71 14 65 Tél. 04 50 71 36 92

**S. MICHEL
A. CASSET**



**PLACO
ISOLATION
FAUX PLAFONDS
PEINTURE
SOLS**

28, bd Jean-Jaurès - 74500 EVIAN-LES-BAINS
04 50 75 31 28



ENTREPRISE BARDE SUD-EST

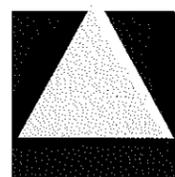
**RÉSEaux AÉRIENS, SOUTERRAINS
ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Centre de Travaux de Chavanod / Gex
ZAE des Chamoux - 74650 CHAVANOD
Tél. 04 50 69 19 23 - Fax 04 50 52 28 66



**CARRIÈRE TRANSPORT
TERRASSEMENT**

26, bd du Royal **Carrière**
74500 EVIAN **SAINT-GINGOLPH**
Tél. 04 50 75 06 70 Tél. 04 50 76 73 79



**SA GILLES
MOUTHON**

**CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES
SERRURERIE**

Siège social : Les Thoules
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE
Tél. 04 50 73 52 27 - Fax 04 50 73 54 37

La population de Neuvecelle, son évolution pendant le dernier millénaire

Les éléments les plus anciens dont nous disposons nous sont fournis par les visites pastorales. A intervalles plus ou moins réguliers, l'évêque de chaque diocèse, en l'occurrence celui de Genève pour Neuvecelle, visitait ses paroisses. C'était l'occasion de compter les "feux" ou foyers et les âmes dont les curés avaient la charge.

La population ainsi recensée concerne un ensemble géographique qui a évolué dans le temps. Jusqu'en 1638 la paroisse de Neuvecelle comprenait, deux filiales : la Thouvière et Marêche. Soit un territoire qui allait des bords du Lac au nord, jusqu'au Plateau de Gavot au sud. A l'est il était limité par le "nant" ou ruisseau de Maxilly et à l'ouest par le nant d'Enfer que suit précisément le tracé du funiculaire depuis le lac jusqu'aux Mateirons. Le ruisseau de Maxilly sert encore de frontière entre nos deux communes mais la partie ouest qui formait la Thouvière a été rattachée à la ville d'Evian par le successeur de Saint François de Sales. Après la Révolution, Marêche cesse d'être une paroisse, elle est unie à celle de Neuvecelle en même temps que le village de Grande-Rive qui jusqu'alors, faisait partie de Notre-Dame d'Evian. C'était une mise en conformité avec le découpage administratif mis en place par Victor Amédée II en 1723. Dès lors les limites actuelles de la Commune n'ont pas été modifiées et couvrent une surface de 400 ha.

La population jusqu'à la Révolution

En 1342, Evian avec la Thouvière, soit le territoire de la ville d'Evian actuelle, compte 200 feux, environ 1000 habitants. A la même époque, il y a 200 habitants à Maxilly y compris Montigny qui dépendait alors de la paroisse de Lugrin et 150 entre Neuvecelle et Marêche. La peste de 1348 réduira cette population de l'ordre de 50%. Trois générations plus tard, aucune d'entre les paroisses n'aura retrouvé le nombre d'habitants qu'elle avait connu. Les visites pastorales de 1411 donnent au mieux 800 habitants à Evian et 110 à Neuvecelle. En 1518, il y a 23 feux à Neuvecelle soit environ 120 habitants (dont 8 feux à Marêche). Un peu plus d'un siècle plus tard, en 1624, on compte 40 feux, soit environ 210 habitants (dont 10 feux à Marêche). En 1765, Neuvecelle a 393 habitants dont 110 à Marêche.

Année	Habitants
1342	150
1411	110
1518	120
1624	210
1765	393

La peste de 1625 - 1630 ne fera pas autant de ravage que celle du 14e siècle. A Neuvecelle, l'épidémie concerne 3 familles et fera 17 morts. La disette de 1693/1694 qui sévit sur toute l'Europe ne semble pas avoir touché Neuvecelle. Les registres d'Etat Civil n'en traduisent pas les effets sur l'augmentation du nombre des décès que l'on

peut constater à Thonon ou à Genève.

Que faisaient nos ancêtres ? Comment vivaient-ils ? Les documents officiels s'arrêtent aux grandes lignes de l'organisation, ils parlent peu du bonheur ou du malheur des gens... Le cadastre de 1731, les Affranchissements de 1750 nous apprennent que la propriété féodale regroupée autour du château ne concernait pas 10% de la Commune. Il s'agissait essentiellement des terrains du Pré des Portes, de l'hôtel Royal d'aujourd'hui (qui s'appelait le Pré des Etoiles) et d'une partie du lotissement actuel du Flon. Les biens ecclésiastiques étaient limités à un jardin près de la cure, d'une vigne à Trésvignes et des terrains où se situe maintenant le lotissement du Pré de l'Abbaye. Pourtant les habitants de la Commune n'exploitaient en propre que le tiers du territoire, généralement de petites propriétés permettant au mieux d'entretenir 3 ou 4 vaches (pour les fortunés !). Ce qui permettait de faire vivre une famille. Sans parler des gens du Plateau de Gavot ou de la vallée d'Abondance qui avaient leurs bois de châtaigniers à Neuvecelle, plus de la moitié de la commune appartenait à des notables d'Evian et surtout à l'Ordre des Saints Maurice et Lazard. Cet Ordre gérait l'hôpital de Thonon et avait acquis au fil du temps un patrimoine important par cession après décès. Lors de chaque testament, le notaire qui enregistrait l'acte était tenu de demander au testateur ce qu'il comptait laisser aux Saints Maurice et Lazard... Tous ces biens étaient

exploités dans le cadre d'une location censitaire, ce qui permettait aux exploitants de les transmettre à leur descendance. Le système a pris fin avec la Révolution. Les locataires ont été définitivement dispensés de payer les loyers...

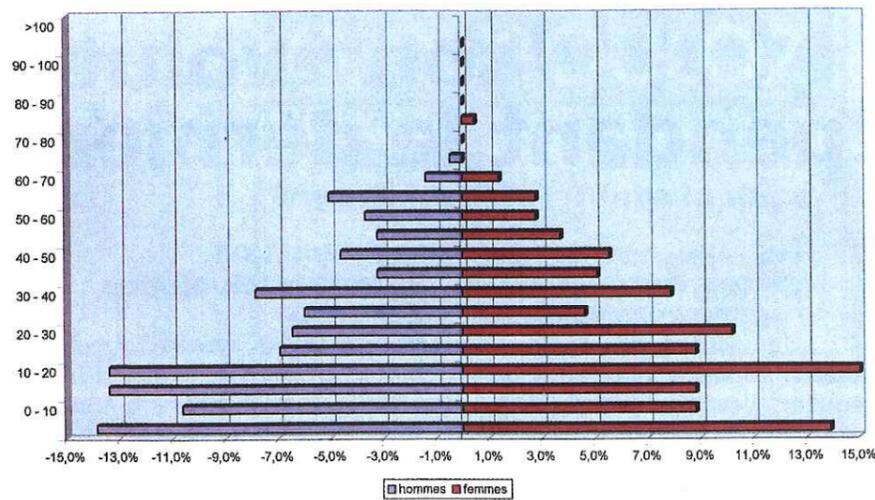
La population moderne

Le premier recensement au sens où on l'entend aujourd'hui a été fait le 1^{er} messidor de l'an 8 (le 20 juin 1800). La commune compte 433 habitants : 217 hommes et 216 femmes. Le rapport qui accompagne le document envoyé par la mairie précise : "les particuliers habitants de cette commune ne sont que de médiocres propriétaires, étant la majeure partie ou vigneron ou agriculteurs". Il est à noter qu'aucun des citoyens recensés n'affiche une profession de pêcheur. Ils viendront plus tard, vers les années 1820, lorsque des familles trop nombreuses ne trouveront plus de quoi survivre dans les seules ressources de la terre.

A partir de 1800, les différents recensements permettent de suivre l'évolution de la population de la Commune avec plus de précision.

Année	Habitants
1800	433
1858	598
1901	790
1911	892
1921	761
1946	803

Structure des âges en 1800



L'augmentation de la population que l'on constate dans toute l'Europe sous Napoléon 1er et qui se traduira par les vagues d'immigration des années 1840 et suivantes, n'épargne pas Neuvecelle. Mariages plus nombreux pour échapper à la conscription, recul des épidémies, plus grande confiance dans l'avenir ? Personne n'a encore pu donner d'explication satisfaisante à un phénomène qui n'a sans doute pas que des causes économiques. On peut noter en tous cas que vers les années 1850 nombreux sont les enfants, essentiellement les filles, qui quittent Neuvecelle pour ne pas revenir. De tout temps il y a eu une immigration vers Genève ou Lyon. Le point de départ d'un mouvement durable semble débuter avec les mesures prises à Paris par Lamartine, alors ministre des Affaires Etrangères, pour limiter l'entrée des étrangers en France. Etrangers nous le sommes puisque citoyens du Royaume de Piémont-Sardaigne. Lyon ferme ses portes. Genève ne peut pas tout absorber. On est au début du tourisme en Europe. Nice fait partie du même Etat que le nôtre. L'immigration va se faire vers la Côte d'Azur. Les relations privilégiées entre Evian et Nice se poursuivront jusque vers les

années 1960. Une seule personne de Neuvecelle est partie vers l'Argentine. Elle était originaire du Bois du Feu. Le mouvement vers l'Amérique du Sud a surtout été un phénomène du Plateau de Gavot et des vallées de montagne.

Le rattachement de la Savoie à la France en 1860 ne bouleversera pas la vie de la Commune. Par contre le développement du tourisme avec la construction des grands (Le Royal, l'Ermitage, le Splendide) et des petits hôtels entre 1900 et 1910 apporte une amélioration économique certaine qui peut expliquer l'augmentation de population constatée à la même époque. Puis c'est la guerre de 1914 avec ses 37 morts pour 900 habitants, tous des jeunes. Il faudra attendre 1954, soit 40 ans, pour retrouver une population équivalente.

La population contemporaine

Le prix de l'or, qui peut mesurer l'évolution de l'inflation, est resté stable du 7 avril 1803 (17 germinal an 11) au 24 juin 1928, c'est à dire pendant 125 ans. Il valait alors 3 444,44 francs le kilo. A l'automne 1936, il passe à 22 675,74. Au début de 1948, il est à 134 027,9.

Au mois de décembre 1959 il sera à 555 555,55... Schématiquement la valeur des biens a été divisée par 160. La Commune, constituée essentiellement de petites exploitations agricoles, n'a pas survécu à un pareil choc. Malgré leur faible taille, de l'ordre de 1 à 5 hectares, elles avaient pu nourrir leurs exploitants parce que le travail des différentes générations pouvait s'additionner. Il suffisait de plus qu'une ou deux personnes de la famille s'en aillent travailler quelques temps à l'extérieur pour que l'ordinaire en soit amélioré. Mais tout le système reposait sur des économies qui ne se dévaluaient point. Après la guerre de 1940 le contexte a fondamentalement changé. Rares sont ceux qui dans la Commune pouvaient continuer à vivre de la terre. Dans un premier temps, la Société des Eaux d'Evian a permis de trouver un revenu complémentaire à une génération désemparée. Puis vers les années 1960, les familles ont commencé à éclater et les enfants se sont mis à vendre un patrimoine qui était devenu une charge monnayable. La conjoncture, le site, la proximité d'Evian et de la Suisse leur ont permis de profiter du boom économique... et de construire leur maison. Nous sommes maintenant à la génération suivante, la troisième depuis la guerre de 1940. Le travail conduit les jeunes vers d'autres horizons. Ils garderont peut-être la maison familiale comme résidence secondaire. Ce sont leurs dernières racines dans la Commune.

La transition vers un autre type de population s'est ainsi progressivement mise en place tout au long d'une cinquantaine d'années. De commune essentiellement agricole, Neuvecelle est devenue une commune suburbaine qui fait partie de l'agglomération d'Evian et qui s'inscrit dans le contexte économique du bassin lémanique. Les transformations ne se mesurent pas seulement en terme de

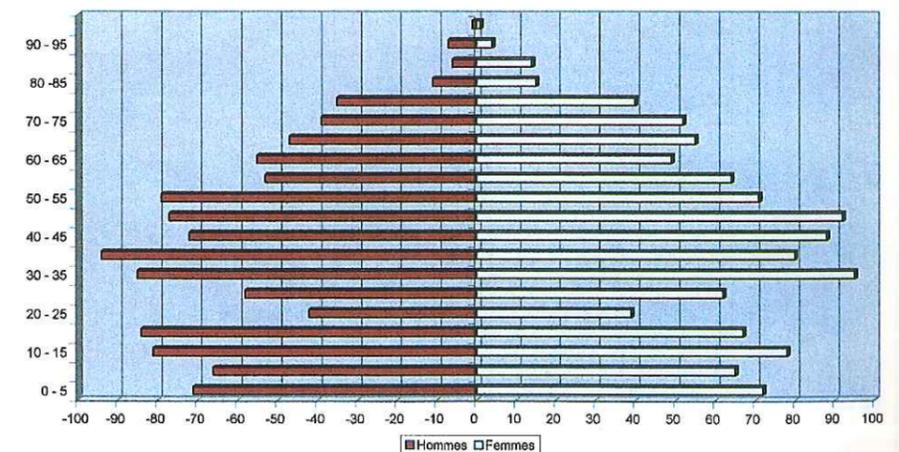
nombre d'habitants. Elles ont pour conséquence d'avoir profondément modifié le fonctionnement de notre société communale. C'est du moins ce que montre le dernier recensement de 1999.

Ce recensement n'a pas encore fait l'objet d'une analyse approfondie de la part de l'INSEE, mais on peut voir que les 2256 habitants actuels se répartissent entre 1151 femmes pour 1105 hommes. Outre la constatation d'une population qui vieillit, la remarque la plus importante concerne la rupture dans les chaînes familiales. La pyramide des âges se "casse" entre les plus et les moins de 45 ans. Le lien entre

grands-parents, parents, enfants et petits enfants est pratiquement inexistant. Autre constatation, le déficit d'individus dans la tranche des 20 à 30 ans. Les jeunes quittent la maison pour faire des études et ne reviennent pas.

Année	Habitants
1954	896
1962	949
1968	984
1975	1288
1982	1560
1990	1954
1999	2256

Structure des âges en 1999



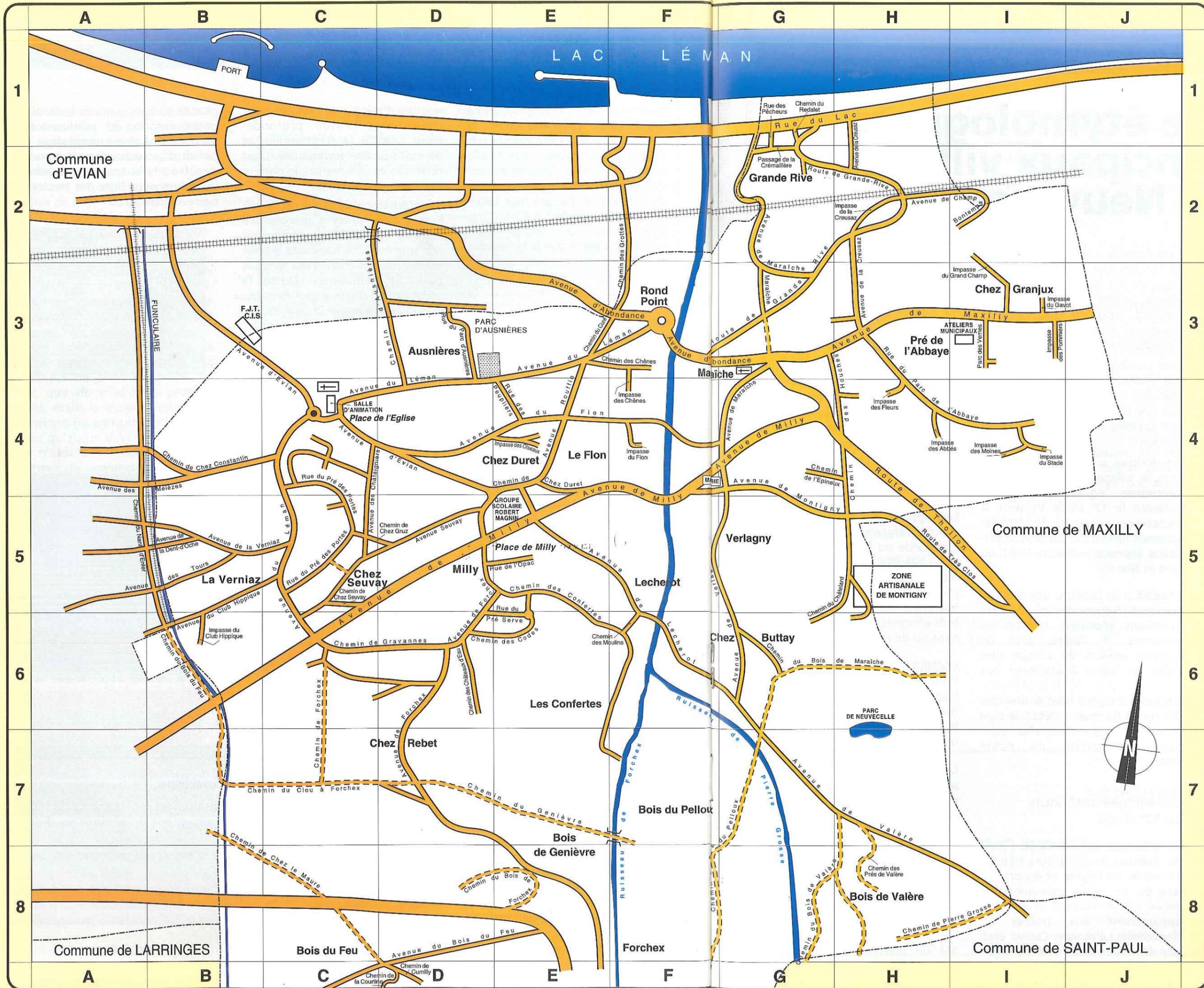
Comparaison des structures de population ancienne et moderne

Nous prendrons comme base de comparaison les recensements de 1800 et 1999. Deux cents ans d'intervalle permettent de mesurer les différences.

En 1800 : beaucoup d'enfants, peu d'espoir de dépasser 70 ans. Le doyen est une femme, elle a 81 ans

En 1999 : moins d'enfants, l'espoir d'atteindre les 90 ans qu'on soit homme ou femme. Le doyen, toujours une femme, a 99 ans...

Louis Duret



COMMUNE DE NEUVECELLE

ABBAYE (Pré de l')	H3 - H4 - 14
ABBAYE (Rue du Parc de l')	H3 - H4 - 14
ABBES (Impasse des)	H4
AUSNIÈRES (Chemin d')	D3
AUSNIÈRES (Parc d')	D3
AUSNIÈRES (Rue du Parc d')	D3
BOIS DU FEU (Avenue du)	C8 - D8 - E8
BOIS DE FORCHEX (Chemin du)	D8 - E8
BOIS DE MARAÏCHE (Chemin du)	G6 - H6
BOIS DU PELLOUX (Chemin du)	F8 - G7 - G6
BOIS DE VALÈRE (Chemin des)	G7 - G8
CHAMPS BONTEMPS (Avenue de)	H2 - I2
CHÂTAIGNIERS (Avenue des)	C4 - C5
CHÂTEAUX D'EAU (Chemin des)	D6
CHÂTELARD (Chemin du)	H5 - G5 - G6
CHÈNES (Chemin des)	E3 - F4
CHÈNES (Impasse des)	F4
CLUB HIPPIQUE (Avenue du)	B5
CLUB HIPPIQUE (Impasse du)	B6
CLOU (Chemin du Clou à Forchex)	B7 - C7
CODES (Chemin des)	E6
CONFERTES (Chemin des Confertes)	D5 - E5 - F6
CONSTANTIN (Chemin de Chez)	B4
COURTINE (Chemin de la)	D8
CRÉMAILLÈRE (Passage de la)	G2
CREUSAZ (Avenue de la)	H1 - H2 - H3
CREUSAZ (Impasse de la)	H2
CROSSES (Impasse des)	D3
CUMILLY (Chemin de)	D8
CURÉ (Chemin du)	E3
DENT D'OCHE (Avenue de la)	B5
DURET (Chemin de Chez)	E4
EPINEUX (Chemin de l')	G4
EVIAN (Avenue d')	B3 - C4 - D4
FLEURS (Impasse des)	H4
FLON (Avenue du)	D4 - E4 - F4
FLON (Impasse du)	F4
FORCHEX (Avenue de)	D5 - D6 - D7 - E8
FORCHEX (Chemin de)	C6 - C7
GAVOT (Impasse du)	I3
GENÈVRE (Chemin du)	D7 - E7
GRAND CHAMP (Impasse du)	I3
GRANDE-RIVE (Route de)	G2 - G3 - H2
GRAVANNES (Chemin de)	C6 - D6
GROTTES (Chemin des)	F3
GRUZ (Chemin de Chez)	C5
HOUCHES (Chemin des)	H4 - H5 - H6
LAC (Rue du)	G1 - H1
LÉCHEROT (Avenue de)	E5 - F5 - F6 - G6
LÉMAN (Avenue du)	C6 - C5 - C4 - D4 - E3 - F3
MARAÏCHE (Avenue de)	G2 - G3 - G4
MAURE (Chemin de Chez le)	B7 - C8
MAXILLY (Avenue de)	G3 - H3 - I3
MÉLÈZES (Avenue des)	B4
MILLY (Avenue de)	B6 - C6 - D5 - E5 - F4 - G4
MILLY (Place de)	E5
MOINES (Impasse des)	I4
MONTIGNY (Avenue de)	G4 - G5
MOULINS (Chemin des)	F6
NEUVECELLE (Parc de)	H7 - H8
OISEAUX (Impasse des)	E4
OPAC (Rue de l')	E5
PÊCHEURS (Rue des)	G1
PEUPLIERS (Rue des)	E4
PIERRE GROSSE (Chemin de)	H8 - I8
POMMIERS (Impasse des)	I3 - I4
PORTES (Rue du Pré des)	C4 - C5
PRÉ SERVE (Rue du)	E6
REDALET (Chemin du)	G1
ROUFFIN (Avenue)	E4
SEUVAY (Avenue)	C5 - D5
SEUVAY (Chemin de Chez)	C5
STADE (Chemin du)	J4
STADE (Impasse du)	I4
THOLLON (Route de)	H4 - H5
TOURS (Avenue des)	B5
TRES CLOS (Route de)	H5
VALÈRE (Avenue de)	G7 - H7 - H8 - I8
VALÈRE (Chemin des Prés de)	H8
VERLAGNY (Avenue de)	G5 - G6
VERNES (Parc des)	I3
VERNAZ (Avenue de la)	B5 - C5

Origine étymologique des principaux villages de Neuvecelle

Les villages anciens

Plusieurs noms de villages dérivent d'un mot latin ; souvent c'est le nom du propriétaire d'une villa romaine située jadis à cet endroit.

MILLY : Sur le large plateau qui domine la ville d'Evian en partant des Mateirons et en se dirigeant vers l'est, on traversait le Nant d'Enfer, puis le Nant de la Verniaz ; bientôt on apercevait au milieu des arbres la villa du noble romain AEmilius. Le mot Aemiliacus (domaine d'AEmilius) a donné successivement Miliacus, Millier puis Milly.

Vers 1890, un habitant de Neuvecelle, Belony Degrange, en défrichant un petit bois situé entre les deux villages de Milly, a découvert un solide mur ayant à sa base un canal. C'était là sans doute, un vestige de l'ancienne demeure d'AEmilius autour de laquelle se sont groupés les deux villages de Milly-Dessus et Milly-Dessous.

VERLAGNY : En continuant à l'est, après le Nant du Flon, on arrivait à la villa de Vérulanus, noble romain lui aussi, qui avait son habitation au sommet du village actuel ; ses propriétés étaient assez importantes puisqu'elles comprenaient le village de Marêche et s'étendaient jusqu'à Maxilly. À la sortie du village, en direction de Montigny, on a mis à jour des cercueils de chêne.

MARAÏCHE : Le nom le plus ancien que l'on connaisse pour désigner Maraïche est Marescus retrouvé dans un parchemin datant de 1152.

Il est possible que Maresche dérive de l'ancien nom mareschia : marécage ; de fait plusieurs endroits du village, notamment la pente qui descend jusqu'au lac, étaient recouverts de marais qui ont été desséchés par les moines.

Il est possible aussi que son origine soit latine, dérivé de Marus ou Mariscus, noble romain qui aurait bâti une villa en cet endroit et l'aurait appelée de son nom : "villa Marisca".

On désigne actuellement sous ce nom le village groupé autour de l'ancienne église. C'était là qu'avant le 12^e siècle s'élevait le château des seigneurs de Marêche qui avait juridiction sur tout le territoire compris entre le Nant du Flon et Maxilly.

VALÈRE : En bordure des bois qui séparent Neuvecelle de St-Paul existaient plusieurs habitations romaines. A Valère, près de l'unique maison du village, vers 1900, les frères Ducommun ont trouvé à 1 mètre 50 de profondeur des tuiles rouges à rebord ainsi que des restes de murs ; c'était là sans doute les vestiges d'une villa "valérianiana", possession du noble Valerius.

Les villages antérieurs au 12^e siècle

LE VILLAGE DE L'ÉGLISE : Près du château des seigneurs bâti au 11^e siècle, de l'église et du presbytère du 12^e siècle, existaient plusieurs autres maisons et granges appartenant aux nobles de Neuvecelle. La maison Cachat était une dépendance du château appe-

lé la Vigie. En 1660, le château et la ferme avoisinant le presbytère étaient la propriété du châtelain du lieu, noble du Nant de la place de Grilly ; il fut acheté, après la révolution, par François Plagnat, avocat au Sénat de Savoie et législateur chablaisien (1757 - 1833).

LE FLON : Son nom lui vient du ruisseau qui coulait à l'est du village et qui s'appelait lui-même le Flon ; ce mot du latin flumen et synonyme de nant.

FORCHEX : Les maisons de ce village sont actuellement réparties sur les trois communes de St-Paul, Larringes et Neuvecelle. Ce mot, comme celui de Forclaz, vient du mot forcle ou forche (en latin furcula : petite fourche) ; c'est la fourche que dessine un nant ou un chemin se divisant en deux branches qui s'écartent vers des buts éloignés, un carrefour de chemins ou de ruisseaux.

LÉCHEROT : Le mot germanique liska signifie lèche (lesche ou laïche) un liscariat était un pré humide où croissait la lèche ; c'est le mot qui est à l'origine des deux noms Léchère et Lécherot.

Le village était entouré de plusieurs endroits marécageux, surtout au sud et à l'ouest ; il en reste d'ailleurs encore de nombreuses traces. Pendant longtemps on l'a désigné sous le nom de chez Lécherot ; il y avait dans le village, au 16^e siècle, une famille Laurent, que pour distinguer des Laurent de Verlagny, on avait surnommé Laurent-Lécherot, puis simplement "Les Lécherot". Ce mot n'a jamais été un nom de famille. On l'a

souvent appelé aussi village des moulins ; depuis fort longtemps des moulins existaient dans le village ; ils étaient jadis la propriété des nobles de Neuvecelle.

LA VERNIAZ : Parfois se sont des bouquets d'arbres qui ont donné leur nom au village ; c'est le cas pour la Verniaz, mot dérivé du latin vernetta qui désigne un endroit planté de vernes ou vergnes. Ce village, qui est ancien, si l'on en juge à son petit oratoire qui abrite une antique piéta sculptée sur bois, n'a longtemps comporté qu'une seule maison d'habitation, une ferme dont le propriétaire habitait à l'emplacement de l'hôtel Ermitage.

AUNIÈRES : C'est également un endroit planté d'aulnes, mot synonyme de verne, en latin alnarias, qui a donné le mot Aunières. Ce village est l'un des plus anciens de la commune ; placé tout près du château, il abritait les familles employées chez les seigneurs.

Les villages récents

LE BOIS DU FEU : Ce village faisait

jadis partie de la paroisse de Saint-Thomas, filleule de l'église de Saint-Paul. Le mot feu, du latin fagus, désigne le hêtre ou le fayard ; au 17^e siècle on disait feug ou foug. Le nom du village vient des nombreux bois de fayards qui l'entourent.

LES MATEIRONS : C'est une famille qui a donné son nom à ce village qui est actuellement réparti sur les deux communes de Neuvecelle et d'Evian ; il a été longtemps inhabité et était occupé par de nombreuses vignes qui sont devenues les parcs de l'Hôtel Royal et de l'Ermitage.

CHEZ SEUVAY : Eteinte dans le courant du 19^e siècle, la famille Seuvay était originaire de Bex, dans le canton de Vaud. Elle passa en France pour échapper à la réforme de Calvin et vint s'installer à Châtel, à la limite du Valais, puis à Neuvecelle au village qui depuis porte son nom.

CHEZ GRANJUX : La famille Granjux, elle aussi est venue de Suisse au 16^e siècle. Elle a donc

tout naturellement donné son nom au village qu'elle habitait. Vers 1700, une famille Folliet d'Abondance, acheta dans ce village une importante métairie, et fit construire une maison bourgeoise qui existe encore aujourd'hui, appelée "Les Avettes".

CHEZ DURET : Toutes les familles Duret qui ont habité Neuvecelle sont originaires d'Evian. Celle qui a fondé le village qui porte son nom s'est installée à cet endroit au 15^e siècle.

CHEZ REBET : Le nom de ce village est tout à fait récent ; au cadastre de 1730 il était encore désigné sous le nom de Chez Christin. La famille Rebet, originaire de St-Paul, s'était d'abord établie à Marêche au 16^e siècle.

Source :

"La Paroisse de Neuvecelle et ses anciennes filiales : La Touvière et Maraïche", Abbé M. DURET, Curé de Thusy.



PÉPINIÈRE CHABLAISIENNE

20, avenue des Allinges
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 18 95

L'école : un peu d'histoire

La date de la première école à Neuvécelle n'est pas connue, toutefois au fil des archives des délibérations des conseils municipaux, on retrouve quelques bribes de l'histoire des différentes écoles qui ont existé. En 1823, compte tenu des revenus modestes de la commune et de la proximité d'Evian (la première école à Evian date de 1341), le conseil de Neuvécelle estime que la construction d'une école est inutile. A cette époque en Savoie, l'instruction est assurée pour une grande partie par les religieux.

Une maison d'école existe par la suite puisque c'est en ses locaux que se réunit le conseil en 1861 et qu'il vote un emprunt de 8000 F, remboursable sur 50 ans pour la construction d'une maison qui servira à la fois au bureau de la mairie et à l'école. Le conseil demande alors l'avis d'un ingénieur pour réaliser les plans et choisir l'emplacement, qui finalement sans faire l'unanimité, se trouvera au "Pré Gauthin", car "c'est là le centre de la population en tenant compte des maisons les plus éloignées". Ce bâtiment, l'actuelle mairie, abritera une classe mixte dirigée par une sœur institutrice. L'inspecteur des écoles primaires conseille à la commune de prendre un instituteur pour s'occuper uniquement des garçons mais la commune n'a pas de ressources suffisantes pour faire face à l'entretien d'un instituteur supplémentaire : les garçons qui souhaitent étudier au delà des premières notions de lecture et d'écriture acquises à Neuvécelle, peuvent être pris en charge par les frères de la Doctrine Chrétienne d'Evian. C'est la loi d'avril 1867, obligeant les communes à avoir une école pour chaque sexe qui conduira Neuvécelle à avoir des classes séparées. D'importants travaux seront alors entrepris pour modifier le bâtiment de l'actuelle mairie pour faire des entrées séparées pour l'école de filles et celle de

garçons et, à l'étage, des logements de fonction. Quelques années plus tard le besoin se fait sentir de créer une école pour Grande-Rive car, d'une part, le dénivelé jusqu'à l'école à Verlagny est considérable et rend l'accès impossible aux enfants du bord du lac en hiver et, d'autre part, le chemin de traverse fréquenté par les écoliers entre les vignes et les vergers donne trop la tentation aux enfants de se livrer à la rapine au lieu de se rendre directement en classe. A Grande-Rive, les enfants sont d'abord installés dans la maison de Jeanne Ducret.

Le ministère de l'instruction publique souhaite l'ouverture de classes enfantines et l'inspecteur, lors de son passage, demande à ce que Neuvécelle, au vu de sa population scolaire, crée une école infantine au Chef-Lieu et une au hameau de Grande-Rive. La demande de l'Inspecteur, le besoin qui s'était fait sentir et surtout la pugnacité du Maire conduisent à la réalisation du projet.

Une école toute neuve est construite à Grande-Rive après le long chantier de construction suivi par Charles Lazareth, charpentier et conseiller municipal. Un menuisier réalise 17 tables à deux places, le bureau de l'institutrice et la traditionnelle estrade : voilà l'école équipée.

La commune a demandé à maintes reprises l'aide de l'état afin d'en arriver à la gratuité des écoles "pour enlever aux familles des prétextes pour retenir leurs enfants" et pour éviter les innombrables discussions et disputes qui suivent le vote de la liste des familles indigentes dont les enfants auront droit à la gratuité. Certaines communes sont aidées et n'ont plus ce problème, aussi les Neuvécellois plus aisés mettent leurs enfants à Evian où l'école est gratuite pour tous.

Neuvécelle obtient de l'Etat, une somme de 60 F, en 1879, pour

l'achat de livres, l'année suivante une aide pour l'équipement de l'institutrice de Grande-Rive et la commune d'Evian a aussi quelques largesses pour l'école de Grande-Rive.

Avec l'école de Jules Ferry, c'est la création de la caisse des écoles, subventionnée par l'Etat, selon la loi de 1881, qui a pour but de fournir gratuitement les objets classiques nécessaires aux élèves. Le conseil vote un budget pour cette caisse.

Pour permettre, avec la nouvelle classe infantine, d'avoir l'espace suffisant pour les enfants, des modifications sont encore apportées au bâtiment de Verlagny. Le jardin de l'instituteur est transformé en cour et les 6 crosses qu'il contenait sont vendues aux enchères. Le coût des travaux de restauration de l'école est inférieur aux prévisions et permet de dégager une somme pour la pose d'une barrière en fer forgé sur le mur de soutènement (1884).

L'école à Verlagny et celle de Grande-Rive sont encore bien présentes dans la mémoire des Neuvécellois.

Certains m'ont même raconté combien ils aimaient quand l'institutrice leur demandait de monter les fagots au grenier de l'actuelle mairie et qu'en récompense, ils avaient le plaisir immense de piocher quelques biscuits dans une grande boîte comme ils n'en voyaient jamais chez eux. D'autres se souviennent d'avoir quitté les sabots au bas de l'escalier quand une punition les obligeait à aller chez l'instituteur après l'école pour faire des lignes.

En 1945, un incendie détruit l'école de Verlagny et, en attendant sa reconstruction, les enfants sont envoyés à l'école de Grande-Rive ou au Château.

Avant la construction du premier bâtiment de l'école actuelle (1980), il y a à Neuvécelle :

- Une classe infantine à Grande-Rive qui a remplacé la classe unique menacée de fermeture en 1972 (Le service de car permet alors à tous les enfants du village d'aller dans leur classe respective),
- Deux classes primaires à Verlagny,
- Une classe au Clos Cachat.

Dans le nouveau bâtiment, qui comprend les prémices du Groupe scolaire, les classes primaires sont regroupées et à Verlagny, une deuxième classe maternelle est ouverte. En 1986, le bâtiment de la maternelle est opérationnel pour l'accueil des deux classes et le démarrage du restaurant scolaire au rez-de-chaussée. La grande maison de Verlagny ne résonnera plus des cris d'enfants, elle est transformée en bureaux pour l'administration communale. A Grande-Rive l'école reste fermée quelques années puis est aménagée en logements.

Une nouvelle tranche de travaux, constituée par une extension du bâtiment des maternelles permet l'ouverture d'une troisième classe : voilà le Groupe Scolaire Robert Magnin, inauguré le 24 juin 1989, tel que nous le connaissons aujourd'hui.

De nos jours, les communes ont en charge le fonctionnement des écoles maternelles et primaires : équipement et entretien des locaux, achat des fournitures scolaires, mise à disposition de personnel (Atsem pour les maternelles, chauffeur pour le bus, intervenants en langues, etc...). Cette situation explique les grandes disparités entre écoles d'un même département. En effet, le budget de chaque commune étant très différent selon ses ressources, le financement de l'école est une charge plus ou moins lourde. Par exemple, en Haute-Savoie, la fourchette du

budget prévu pour l'achat des fournitures varie de 110 à 350 F par enfant, selon les communes. De même l'encadrement dépendant de la mairie ou la prise en charge des activités ou sorties sont très inégaux.

L'école est un point important de la vie d'un village, elle favorise les relations sociales et participe à l'élaboration de l'histoire commune des enfants.

C. Delerce

Recette de l'encre : Dans du vin blanc, de la bière ou de l'eau de pluie, mettre de la noix de galle. Après exposition au soleil et ébullition, ajouter de la couperose verte (sulfate de fer) et de la gomme arabique *.

*Découvrir l'histoire de Savoie, par Hudry-Châtel-Bérnard-Favre, édité par le Centre de la Culture Savoyarde.

Le certif !

Qui reconnaîtra son nom sur ce tableau affiché dans la classe de Madame COLLIARD, alors directrice des écoles de Neuvécelle ?

Celui-ci témoigne de l'importance qu'avait à cette époque l'obtention du diplôme du Certificat d'Etudes. Pour beaucoup, c'était le titre indispensable car il ouvrait la porte à bien des emplois, en particulier l'entrée dans les administrations. C'est pourquoi les instituteurs se faisaient un devoir de bien préparer leurs élèves pour cet examen. Il fallait que tous l'obtiennent avant de quitter l'école. Aussi, sacrifiaient-ils chaque jour après la classe, bénévolement, quelques heures de leur temps à parfaire l'enseignement de la classe normale (n'oublions pas que la population étant moins nombreuse, chaque classe avait plusieurs divisions).



Chaque élève devait à la fin de sa scolarité maîtriser parfaitement le calcul et l'orthographe, connaître la géographie de notre pays, département par département, ainsi que le déroulement chronologique de l'histoire de France. Les sciences, elles-mêmes, dans leur ensemble étaient abordées sérieusement, ainsi que l'instruction civique. L'enseignement de la morale occupait chaque début de matinée et marquait chacun pour sa vie entière : on apprenait la notion du bien et du mal, le sens de l'honneur et de la dignité humaine, la politesse et le respect d'autrui - tout ce que l'on estimait être les vraies valeurs en ce temps-là.

Ceci dit, ces temps sont révolus, les règles de vie ont changé.

Nous vivons une autre époque !

C. Teisseire



SCREG SUD-EST

- Terrassements
- Traitement de sol
- Revêtements traditionnels en enrobés
- Voies d'accès privées
- Voirie et réseau divers
- Sols industriels

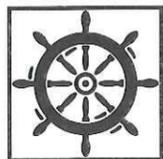
● CENTRE DE THONON
Z.I. de Vongy
B.P. 249
74206 THONON Cedex
Tél. 04 50 71 43 16
Fax 04 50 26 67 61

PAVELEC s.a.r.l.

STATION DE POMPAGE
(eau potable, eau usée)
TRAITEMENT EAU POTABLE
TÉLÉCOMMANDE - AUTOMATISME
RÉGULATION - TÉLÉTRANSMISSION
RECHERCHES DE FUITES

Z.I. du Sivom - Rue du Moron
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY
Tél. 04 78 48 79 67
Fax 04 78 48 79 64

SAGRADRANSE S.A.



Sables et Gravier
Gravillons et Enrochement
Dragage et Travaux Lacustres

Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88
B.P. 604
1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION

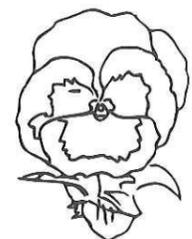
ACTINI SA

- Echangeurs tubulaires, pasteurisateurs, stérilisateurs pour le traitement thermique des liquides et semi-liquides alimentaires, chimiques et pharmaceutiques.
- Machine Agrolactor® pour la fabrication de "lait" végétal.
- Stérilisateurs d'eau par rayonnement ultraviolet, Aqua-Stoutz®, pour la désinfection des eaux communales, eaux de piscines, eaux usées, eaux de process et de rejets des entreprises,...



ACTINI SA
Parc de Montigny - Maxilly
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 04 50 70 74 74
Fax 04 50 70 74 75

CHENAL FLEURS



HORTICULTEUR

Toutes confections florales

LIVRAISONS A DOMICILE

Le Rond-Point
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 13 73



Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger
74500 EVIAN - Tél. 04 50 75 54 79

NEUVECELLE A L'AUBE DE L'AN 2000

Eglise de Neuvecelle

De la première église, on ne sait que peu de choses ; c'était une chapelle construite à l'intérieur de l'enceinte du Château du Comte de Neuvecelle. Elle était surtout au service des gens du voisinage. Comme toutes les églises de l'époque, elle était orientée : le chœur vers le soleil levant, la porte d'entrée dans la cour du Château. Agrandie et réaménagée à plusieurs époques, il n'en reste qu'une partie du mur nord de l'église actuelle. Seul le cadastre de 1730 nous en donne le plan au sol. Cependant, pour le souvenir, il faut signaler le bénitier de 1750, vers la porte nord de l'église actuelle et, pour les curieux, dans le mur transept sud, on a dû réemboîter une clé de voûte sculptée, provenant de la chapelle des Comtes de Neuvecelle.

Grâce aux visites pastorales (conservées aux archives cantonales de Genève), les évêques nous ont laissé un état des lieux des églises au XVème siècle ; visite après visite, c'est toujours les



apprennent les noms des desservants : 1295 : Vuillelme, 1411 : Thomas de Cur, 1443 : Antoine Constantin, 1456 : Rodolphe François.

Au début du XIX^e siècle, les curés PLAGNAT et son successeur MANTEL se plaignent de la misère et de l'état de l'église. Ils assurent les réparations d'urgence en attendant de prévoir sa reconstruction.

A la visite pastorale de 1828, Monseigneur de THIOLLAZ trouve l'église dans un fort mauvais état et trop petite pour contenir la population qui, à cette date, compte 655 âmes... Il est vrai que les paroisses de Ste Catherine de la Touvière, de St André de Maraîche ont disparu depuis la Révolution.

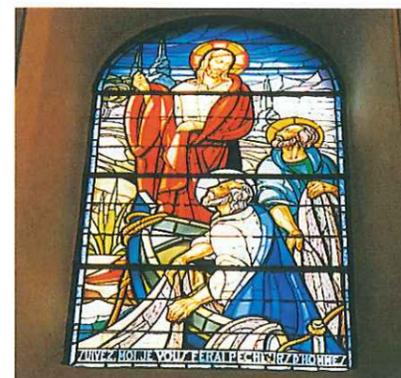
L'intendant de Thonon (on était sous le régime Piémont-Sardaigne) encourage le conseil municipal à reconstruire l'église. Le curé R. MANTEL lance une souscription en 1840 : elle atteindra la somme de 10 276 F.

Presque toutes les églises reconstruites sous la monarchie Piémont-Sardaigne font partie du style néo-classique sarde. L'architecte en fût l'abbé ROUGE, curé de Saint

Sigismond. La caractéristique des églises néo-classiques sardes est leur plan au sol : une croix latine, la croisée des transepts étant couverte par une coupole. Une autre caractéristique : de larges et puissants pilastres, couronnés d'une large corniche, supportent la voûte. La main d'œuvre et notamment l'apport des pierres et du sable de la Dranse furent assurés par les paroissiens. Le clocher prévu par le plan de l'abbé ROUGE ne fût jamais construit. On installa simplement sur la façade un clocheton en zinc qui fût remplacé en 1896 par le clocher actuel construit par le curé ROLLIN.

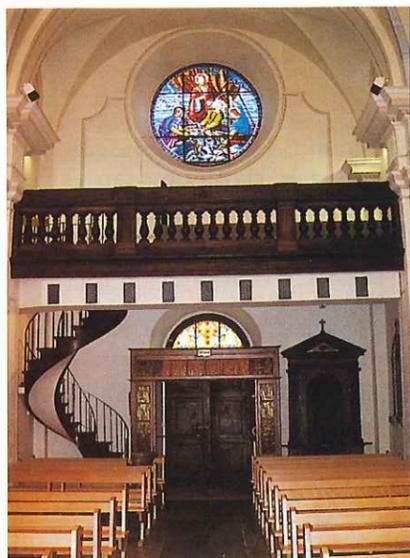
Construite en 1840, l'église fût consacrée le 4 juillet 1847 par Monseigneur RENDU. L'église qui était la fierté des paroissiens, il fallait la meubler.

On réemploya le rétable baroque de la première église : il avait un tableau central de chaque côté duquel deux niches accueillent les statues baroques de St Nicolas



mêmes injonctions : refaire la toiture, réparer le sous-pied (plancher), d'autant que c'était souvent de la terre battue, vu qu'on y enterrait les morts. Le Comte de Neuvecelle avait sa sépulture dans la chapelle de St Joseph. Les mêmes visites pastorales nous





de Mire, titulaire de l'église de St Didier-sur-Chalaronne, patron de la paroisse. Cet autel, vers 1884, fût transporté à Maraîche. Le curé BOSONNET fait construire à cette époque le maître-autel actuel. Il est en marbre de Carrare : c'est l'œuvre du sculpteur MAGNIN de St Jeoire. Les deux statues baroques de St Nicolas et St Didier n'ont pas suivi le rétable à Maraîche. Elles ont occupé les niches prévues. On doit au même curé BOSONNET les magnifiques stalles en noyer, dotées de miséricordes, et la chaire.

Les autels latéraux sont en marbres, taillés à Montreux : la statue de St Joseph semble être du 18ème. Celle de la Vierge, certainement en stuc, fût offerte par Mademoiselle Franceline CACHAT. Les vitraux du transept sont loins d'être sans valeur, commandés et payés par le Comte JOSEPH de Neuvecelle, ils reproduisent la Ste Vierge et St Nicolas dans le style du Moyen-Age. Le riche coloris et l'harmonie des couleurs sont remarquables. Le Comte de Neuvecelle était verrier à Givros. Les autres vitraux représentent la pêche miraculeuse, la vocation des apôtres, la tempête apaisée. Ils sortent des ateliers MAUMEJAN à Paris. Le curé PAOUR les avait installés en 1938.

Il valait la peine de redonner à l'église son style néo-classique qu'elle avait reçu en 1840. La Mairie a entrepris ce travail de restauration durant l'hiver 1998-1999. Les pilastres et leurs corniches ont retrouvé leur importance, leur dignité. Les motifs ornementaux ont donné du relief aux piliers.

Le chœur (on l'appelait dans les visites pastorales, le "Sancta Sanctorum" : le Saint des saints) a retrouvé son sens. Il est le lieu de Dieu et des saints. Le rétable de 1894 fait penser à l'iconostase des Orthodoxes ; les deux niches accueillent le patron et le titulaire de la paroisse, auxquels on a joint dans des niches en trompe l'œil, St François de Sales, patron du diocèse et St Michel.

L'aménagement du chœur est une réussite liturgique. La table de célébration construite avec les panneaux sculptés de la chaire se

prête heureusement à la liturgie. La table de la Parole est un magnifique ambon tournant : il permet de proposer et de proclamer la Parole contenue dans le Livre. Les stalles en noyer sont redevenues utilitaires. On ne peut quitter l'église sans lever les yeux vers la coupole qui en domine son centre ; les médaillons des 4 évangélistes occupent les supports de la voûte. Dans la coupole, l'artiste a représenté la scène de Jésus et de la Samaritaine au puits de Jacob... Le puits, source de l'eau vive. Il fallait souligner l'importance de l'eau dans ce pays.

L'artiste a remplacé l'Ebal et Garizim, montagnes de Samarie, par le profil des Mémises et de la Dent d'Oche... Il ne pouvait planter l'église de Neuvecelle dans ce décor.

Georges BAUD,
Curé de Neuvecelle.

La rénovation de l'église s'est faite du 13 octobre 1998 au 15 février 1999. Il aura fallu 4 mois pour réaliser :

- Le ravalement de la façade nord (Entreprise Giletto d'Amphion).
- L'ensemble de la peinture intérieure (Entreprise Casset d'Evian) et la décoration (Monsieur Patrick Delsante) dont la fresque du dôme.
- La réfection du parquet du chœur et la réalisation du mobilier : autel, table de lecture (Entreprise Vergori de Thonon).
- La mise aux normes de l'installation électrique et la pose de nouveaux projecteurs (Entreprise Jacquier de Maxilly).
- La restauration des 7 statues, des 14 tableaux du chemin de croix et de la vierge à l'enfant (Madame Micheline Guina de Lugrin).

- La mise en place d'une nouvelle sonorisation v.l. (Entreprise Megalight d'Annemasse).
- Le passage au chauffage au gaz et le remplacement de la chaudière (Entreprise Favre Lacroix d'Evian).

Le choix des travaux s'est fait en concertation avec Monsieur le Curé, les présidents successifs du comité paroissial : Mademoiselle Yvonne Jacquier, Madame Erika Parry, Monsieur René Guillet.

Monsieur Gérard Hinderer, architecte, en a assuré bénévolement le projet, la coordination des travaux étant confiée à Monsieur Orlando Mapelli.

Sans compter le bénévolat des paroissiens et l'aide des services techniques de la Commune.

Le coût global de l'opération s'élève à 934 826 francs, qui se répartit de la façon suivante :

- Commune : 257 096 F
- Paroisse : 176 578 F
- Conseil Général : 501 152 F

Les commerçants de Neuvecelle

A la veille de l'an 2000 qui fait tant parler de lui, il nous a semblé intéressant de faire le point de la situation des commerces installés dans la commune : comment jugent-ils leur activité, quelles perspectives d'avenir, quelles idées de développement, quelles difficultés rencontrent-ils et sont-ils satisfaits de leur environnement et des infrastructures ?

Pour cela, nous avons visité les commerçants suivants :

- Bar-tabac de l'Hostellerie du Lac M. Henchoz à Grande-Rive,
- Boulangerie de Mme Bizet à Milly,
- Brasserie du Nouveau Monde de M. Derivaz à Milly,
- Fleuriste M. Chenal-Laurent au Rond-point,
- Pharmacie de Mme Meunier et M. Olléon à Milly,
- Salon de coiffure Design'Coiffure à Milly,
- Tabac-presse de M. Ducret à Milly.

Nous avons volontairement exclu les hôtels-restaurants car nous leur consacrerons plus tard une étude équivalente portant sur les activités touristiques.

Les activités commerciales se regroupent en 2 pôles majeurs :

- Grande-Rive, en bordure du lac et sur la route nationale 5,
- Milly, bourg recomposé depuis le début des années 90 concentrant 5 des 8 commerces de la commune,

les autres commerces étant répartis sur l'axe Rond-Point et Verlagny.

Grande-Rive a toujours été un pôle d'attraction sur les rives du lac Léman. Favorisé par un passage important, l'activité a de tout temps été soutenue.

L'Hostellerie du Lac ne fait pas exception. Installé depuis juin 1997, après les difficultés normales du début, l'activité est jugée bonne et cet établissement emploie 6 personnes à temps plein en plus des propriétaires. La clientèle, à 90 % locale, doit pouvoir se développer et M. Henchoz a déjà en tête des idées pour garantir la croissance future, mais il note cependant: "attention, c'est au prix de 18 heures de travail par jour, avec une ouverture de 7 h à 23 h, voire minuit!".

Il remarque aussi qu'un besoin est souvent exprimé par la clientèle : celui d'une épicerie ou d'un petit supermarché. En son absence, les clients se retournent vers l'offre des communes environnantes Maxilly et Lugrin. Ce genre d'activité compléterait habilement l'offre des commerces actuels.

Concernant les infrastructures et l'environnement, M. Henchoz regrette que ne soit pas développé le cadre du bord du Lac qui pourrait offrir un aspect plus agréable en été avec des arbres, une plage réellement aménagée.

Milly est le nouveau pôle commercial de Neuvecelle. Redynamisé depuis le début des années 1990, bénéficiant des aménagements routiers récents, Milly propose un ensemble de commerces diversifiés et complémentaires : une boulangerie, une brasserie, un tabac-presse, une pharmacie et un salon de coiffure, tous installés entre 1991 et 1996.

Tous ces commerces jugent leur niveau d'activité bon, voire très bon, certains se trouvant dans la fourchette supérieure de leur catégorie, hormis la brasserie restant à un niveau moyen. Bénéficiant d'une infrastructure routière adaptée au besoin (nombreux parkings disponibles), la clientèle est en constante progression. Les Neuvecellois profitent pleinement de ce centre et représentent selon l'activité jusqu'à 60 % (pharmacie - tabac - coiffure). Mais les gens de passage, du plateau de Gavot, de Maxilly, et même d'Evian viennent aussi faire leurs courses à Milly!

Et l'avenir devrait voir se confirmer ces bonnes dispositions puisque des idées de développement germent dans la tête de nos concitoyens commerçants : ainsi par exemple, le tabac-presse complètera ses activités par la prise en charge du LOTO (début 2000), et la boulangerie intensifiera son offre de produits d'épicerie de dépannage (œufs, beurre, lait,...). L'optimisme est donc de rigueur, y compris pour la brasserie qui espère toujours profiter de cette période faste.

Cependant, l'espace dont dispose le salon de coiffure représentera un frein naturel à sa croissance. M. Ducret, tenant le tabac-presse, ne se considère pas forcément bien placé du fait que ses clients passent très rapidement dans son magasin, et regrette que les parkings soient quelques fois utilisés par les employés et les habitants plutôt que réservés à la clientèle. Il admet cependant : "certains usagers aimeraient même entrer en voiture dans le magasin!". Egalement à noter des réflexions sur la vitesse excessive de quelques rares

véhicules. De son côté, M. Derivaz fait le constat suivant : "ce n'est pas toujours facile d'organiser des animations dans ce quartier sans déranger les habitants avec le bruit".

Certaines idées de développement sont également évoquées : pour-quoi pas, par exemple, un distributeur de billets? Quant au besoin d'une épicerie ou un petit supermarché, même si elle est désirée par quelques clients, c'est un projet qui mériterait une réflexion approfondie.

En dehors de ces 2 pôles, c'est au **Rond-Point** que nous trouvons le commerce de fleurs tenu par M. Chenal-Laurent.

Plus vieux commerce de Neuvecelle, installé sur une route très fréquentée apportant une clientèle à 80 % locale, il bénéficie d'un niveau d'activité jugé comme bon, dans la moyenne des commerces équivalents de la région. Aujourd'hui, il occupe 4 salariés, et espère retrouver bientôt le niveau

des années 91/92 où 6 personnes y travaillaient.

Bien que la concurrence se soit développée ces derniers mois avec l'arrivée de grandes surfaces comme Botanic, la croissance devrait se confirmer, soutenue par un apport d'idées nouvelles mises en œuvre par la jeune classe. Celle-ci a pu voir que la présence momentanée d'un commerce identique à Milly n'avait pas réellement fait de l'ombre, le marché étant trop restreint et les clients fidèles à une adresse habituelle et reconnue.

Les plus grandes difficultés rencontrées ici concernent essentiellement les places de parc : elles sont en nombre limité et sont régulièrement utilisées par le voisinage, ce qui peut poser de sérieux problèmes de sécurité lorsqu'un camion de livraison se gare sur la route départementale.

Parallèlement à la croissance démographique (voir article de L. Duret dans ce numéro), Neuvecelle

dispose maintenant d'une offre commerciale non négligeable, bien ancrée dans les quartiers (en particulier Milly), tournée vers l'avenir et toujours prête à se développer. Les problèmes évoqués ici et là sont mineurs et pourraient être surmontés avec un peu de patience et de discipline (parking).

Lorsque l'on regarde dans l'histoire l'évolution des commerces de Neuvecelle, on peut constater que les centres naguère actifs sont en train de retrouver la vigueur d'autrefois. On peut citer par exemple que Neuvecelle disposait dans les années 1940 :

- Verlagny : boulangerie, épicerie, bar
- Rond-Point : 3 bars
- Maraîche : café et boucherie
- Grande-Rive : boulangerie, laiterie, et 5 bars
- Milly : coopérateur, bar, épicerie.

Quentin DEAL.

**Ets FAVRE SARL
LACROIX**

PLOMBERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE
VENTILATION
INSTALLATIONS
MAINTENANCE

Chaudières VISSMANN
Appareils Gaz VAILLANT
BRÛLEURS GAZ ET FIOUL

35, avenue de Grande-Rive
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 04 50 75 23 97 - Fax 04 50 75 66 96

Grande-Rive : le village des pêcheurs

Quand on naissait sur les bords du lac dans les années 30, on n'échappait pas à son sort, on devenait pêcheur comme son père ou son grand-père.

Dans les années 40, il y avait au moins 25 pêcheurs à Grande-Rive. La configuration des lieux était simple, il n'y avait pas de port, juste quelques petits pontons et une dizaine de cabanes. La grève, bien plus large qu'aujourd'hui, permettait aux pêcheurs de tirer les bateaux sur le rivage.

Ceux-ci en bois et à fond plat étaient équipés d'un moteur à prise directe, sans ralenti, il fallait se servir fréquemment des rames. Les pêcheurs utilisaient des filets en coton qu'il fallait entretenir minutieusement ; aujourd'hui quand les filets en nylon sont abîmés, on les jette : fini le remaillage qui faisait le bonheur des touristes.

A cette époque, le commerce était florissant : 2 boucheries, 2 boulangeries, 3 épiceries, 1 laiterie, 2 coiffeurs et 7 bistrotts avec le traditionnel jeu de quilles et de boules.

Le village avait aussi son école, Mademoiselle PHILIPPE dirigeait

une seule et unique classe avec en moyenne 20 à 30 élèves sur plusieurs rangées selon les âges. Les familles de pêcheurs se retrouvaient à la chapelle de Maraîche pour la messe dominicale ; la fête de Saint-André (patron des pêcheurs) donnait lieu chaque année à une grande fête.

Les choses ont bien changé en une cinquantaine d'années, l'activité commerciale se limite aujourd'hui à la restauration et à l'hôtellerie. Et la pêche ?

Sur la plage de galets, il ne reste plus que la cabane de Louis DUCRET dit "Vivi", le dernier pêcheur de Grande-Rive. A 74 ans, "Vivi" continue comme avant. Chaque matin, à 3 h 30, il va lever les pics (filets à féra) jusqu'à 7 h, ensuite il faut préparer le poisson pour la vente jusqu'à 9 h puis aller relever les filets à perches jusqu'à midi. La journée n'est pas terminée. Dans la soirée Louis repart sur le lac pour tendre les filets du lendemain. Infatigable, "Vivi" a une passion : les barques du Léman. C'est ainsi qu'il occupe le temps libre à confectionner de superbes maquettes en bois.

Toujours animé du même amour



pour son métier, il nous explique : «La relève n'a pas suivi pour des raisons essentiellement économiques, le poisson il y en a mais c'est la vente qui est difficile. Après tout, le poisson c'est pas des cerises, on peut le laisser au lac». Dans le soir qui tombe, l'image du petit bateau de pêcheur s'approchant de la berge, auréolé des mouettes, a quelque chose de serein et d'immuable. Pourtant, Louis à bord se fait songeur : «Il nous ont déjà classés comme agriculteurs de montagne, ils nous ont supprimés les bons d'essence détaxée, faudrait pas qu'ils imaginent nous garder juste pour le folklore».

Si la pêche a disparu petit à petit de Grande-Rive, le souvenir reste et restera pour toujours. La mélancolie de Louis va peut-être s'estomper en sachant que grâce à l'association "Chapelle de Maraîche", en hommage aux 11 hommes de Grande-Rive disparus tragiquement sur le lac en 1874 et à tous les pêcheurs du lac, celle qui fut tant d'années "la Maison des pêcheurs", va devenir officiellement la **chapelle votive des pêcheurs du Léman**.

Souhaitons à Louis, qu'il profite encore de longues années de cette sérénité et du calme du Léman, et peut-être qu'un jour Grande-Rive retrouvera son âme de pêcheur.

Pascal Martignière.



Le social en cette fin de siècle

En zone rurale les services sociaux sont concentrés dans les agglomérations. Toutefois certains relais existent dans les petites communes afin de traiter les problèmes urgents ou d'orienter les personnes concernées sur les structures adaptées.

A Neuvecelle, il y a comme dans les autres communes :

- Un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dont le Conseil d'Administration vote le budget qui comprend comme principale ressource, une subvention issue du budget général de la commune,
- Une permanence de l'assistante sociale de secteur, à la mairie une fois par mois.

Il y a également :

- L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural),
- Le portage des repas du CCAS d'Evian,
- L'adhésion de Neuvecelle à la FOSC (Fédération des Œuvres Sociales du Chablais),
- La contribution pour le fonctionnement du centre aéré d'Evian.

Depuis 1997 une réflexion a été engagée par les élus en charge des affaires sociales pour le canton autour des problèmes sociaux de tout le secteur. Une étude a été réalisée par le Careps sur la demande du CCAS d'Evian afin d'analyser les différentes composantes de nos populations. Deux publics étaient particulièrement visés, les jeunes enfants et les personnes âgées.

Les chiffres du dernier recensement ne sont pas encore exploitables, toutefois, nous savons que la Haute-Savoie est un département à forte croissance démographique et

Neuvecelle ne déroge pas à la règle.

Sur les quinze dernières années le taux de naissance n'a fait que croître pour passer en progression constante de 13 naissances en 1985 à 23 en 98 avec un cap en 96 à 31.

Les jeunes (moins de 17 ans) scolarisés sont en moins grande progression. La gestion des équipements avec de si grandes variations n'est pas aisée. Les enfants "scolarisables" peuvent être accueillis à Neuvecelle, par contre, il n'existe pas de structure d'accueil pour les tout-petits du fait du coût et des contraintes de ce type de structure qui ne peut être envisagée qu'à partir d'un nombre minimum de public concerné. Dans les projets de réalisation d'une halte-garderie à Evian, des réflexions ont été menées pour étudier une possibilité de convention qui laisserait aux familles de Neuvecelle la possibilité d'utiliser cette structure. Un tel fonctionnement existe déjà pour le centre aéré et ce système qui permet aux familles de Neuvecelle d'inscrire leurs enfants pendant les mois d'été aux activités du centre aéré, avec un tarif privilégié du fait de la participation financière de la commune, a fait ses preuves.

Les personnes âgées constituent une population grandissante. En 2020, 13 millions de Français auront plus de 65 ans. Aujourd'hui 315 Neuvecellois sont dans cette tranche d'âge, soit à peu près 15% de la population. Le CCAS organise un repas qui réunit tous les Neuvecellois de 70 ans et plus, qui le souhaitent.

Dans les régions rurales comme le Chablais, les personnes âgées sont souvent propriétaires de leur logement mais n'ont pas forcément les

moyens de prendre en charge le coût d'un hébergement en maison de retraite, et de plus elles préfèrent la plupart du temps rester chez elles. C'est pourquoi conjointement à la réflexion d'avoir des places dans une maison de retraite proche, il faut absolument mettre en place différentes aides pour le maintien à domicile qui semble logiquement la solution la plus satisfaisante pour le bien-être de ces personnes. Actuellement les aides existantes sont :

- les aides-ménagères qui peuvent intervenir pour le ménage, les courses ou la préparation des repas. Ce service, l'ADMR, est géré en mairie par Catherine Sannicolo. La participation du bénéficiaire au coût de l'intervention de ces personnes est calculée en fonction des revenus du demandeur, les caisses de retraite assurent le versement du complément. Actuellement, 11 personnes bénéficient d'une aide ménagère et l'association emploie 3 salariées à temps partiel.
- Le portage des repas à domicile : les personnes ne pouvant pas préparer leur repas suite à un accident ou une incapacité, ont un repas préparé à Evian, au foyer Clair Horizon, et livré à domicile. Le coût de cette intervention est calculé en fonction des revenus des personnes. La différence entre le coût réel (63 F) et la participation des bénéficiaires (minimum 25 F) est prise en charge par le CCAS. Le nombre de bénéficiaires est actuellement limité du fait de la capacité de production et de distribution des services existants à Evian. Toutefois conscients que cette prestation ne fera qu'augmenter, les élus d'Evian envisagent la création de

cuisines permettant une plus importante production. Les élus de Neuvecelle sont tout à fait intéressés par cette démarche et s'y associent.

Ces deux populations ne sont pas les seules à avoir besoin d'aides.

Bien que longtemps préservée de la progression du chômage, le département a connu une augmentation de la population sans emploi et, à Neuvecelle, il y a 82 demandeurs dont 31 qui ne sont pas indemnisés (octobre 99). L'assistante sociale, lors de sa permanence à Neuvecelle instruit et suit les dossiers des 40 personnes bénéficiant du RMI (Revenu Minimum d'Insertion).

Pour les besoins élémentaires d'alimentation, vêtements, bons de vacances, c'est le travail avec la

FOSC qui permet de connaître les interlocuteurs possibles (Banque alimentaire, Compagnons d'Emmaüs, foyer d'hébergement d'urgence...).

L'aide sociale pour les personnes défavorisées est accordée à partir d'un dossier constitué en mairie et instruit par la commission cantonale d'admission à l'aide sociale.

Enfin le CCAS de Neuvecelle aide ponctuellement des familles dans le besoin et distribue un secours en argent en fin d'année. Un dégrèvement sur la carte de transport scolaire communal est également accordé aux familles à faibles revenus.

Les relations sociales seraient réduites sans le réseau associatif bien développé sur la commune où de nombreux bénévoles partici-

pent activement à une solidarité, non seulement par les activités qu'ils impulsent, mais également par le réseau d'échanges que cela constitue. Grâce, aussi, à cette dynamique, des Neuvecellois se sont mobilisés pour des actions nationales (Moisson du cœur, Sidaction, Téléthon...) qui font partie d'une solidarité plus large.

Bien que restreints ces services sociaux sont le résultat de nombreuses concertations et d'une collaboration intercommunale, le coût de ces services étant de plus en plus à la charge des collectivités locales. Le partenariat avec Evian et le dialogue qui existe entre les communes permettent une optimisation de la réponse aux besoins repérés.

C. Delerce

J. BALLY
&
A. ECUVILLON

TOUTES
ASSURANCES


ARÉAS
CMA

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 07 95

IMPRIMERIE PERAY
USV NOËL

Conception et réalisation de :

cartes de visite, commerce, vœux
Enveloppes - Têtes de lettres
Liasses autocopiantes - Carnets
Bons de commande - Numérotation
Affiches - Brochures - Calendriers
Dépliants, plaquettes publicitaires,
etc...

"Les Mouettes" - 74500 LUGRIN
Tél. 04 50 76 06 08 - Fax 04 50 76 12 20

Alimentation en eau potable de la commune

Evolution d'un déficit chronique en période estivale à la recherche d'une eau de qualité

I - Les ressources en eau à l'échelle du canton d'Evian

Malgré une apparente richesse du patrimoine hydrologique, l'alimentation en eau potable des communes du Canton d'EVIAN restait tout à fait problématique dans les années 1980.

Différentes études diligentées alors par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) avaient mis alors en évidence une certaine disparité des ressources entre les différentes communes en période estivale.

- excédentaires pour BERNEX - LARRINGES - SAINT PAUL,
- équilibrées pour CHAMPANGES - LUGRIN - PUBLIER,
- largement déficitaires pour EVIAN - FETERNES - MAXILLY - NEUVECELLE et VINZIER.

Le partage des ressources sur le canton apparaissait à cette époque bien anarchique, héritage d'une longue évolution orientée bien entendu vers l'approvisionnement du chef lieu de canton, site le plus consommateur, accentué par la topographie locale.

On peut résumer l'organisation selon le schéma suivant :

- A l'origine un captage par hameau avec regroupement de ressources pour les zones les plus denses.
- Puis augmentation des ressources d'EVIAN par captage

d'une source sur BERNEX et création d'une colonne d'alimentation gravitaire jusqu'à EVIAN.

- A nouveau déficit pour EVIAN et fourniture d'eau par les communes excédentaires du plateau de GAVOT qui voient alors dans cette opération une recette financière non négligeable.

Malgré ces compléments, l'alimentation d'EVIAN restait à terme insuffisante.

La recherche de confortement des ressources s'orientait alors vers l'exploitation de sources ou nappes connues :

- source de la carrière BOCHATON à LUGRIN,
- sources et nappes des marais de ROSEIRES, de LAPRAUX, du FAYET sur le plateau de GAVOT.
- source du MOTTAY dans la plaine d'AMPHION.

Dès 1984, une étude concernant plus particulièrement EVIAN, LUGRIN, MAXILLY, NEUVECELLE et PUBLIER met l'accent sur une évidente faiblesse des ressources citées ci-avant au vu des besoins de l'agglomération.

La source BOCHATON accusait alors un sérieux débit d'étiage, le puits du MOTTAY s'avérait pollué et impropre à l'utilisation, les sources du plateau n'étant alors plus suffisantes pour couvrir à elles seules les besoins de l'ensemble.

Deux solutions alors étaient possibles :

- pompage de la nappe de la DRANSE dans un secteur non pollué, autre que le MOTTAY,

- pompage au Lac LEMAN avec usine de traitement des eaux.

En 1986, EVIAN s'investit dans la solution logique en construisant une installation de pompage au lac et usine de traitement pour un investissement de l'ordre de 29 millions de francs (capacité de pompage et traitement de 400 m³/heure extensible à 600 m³/heure).

Dès lors, l'alimentation des communes rurales riveraines du lac (MAXILLY et NEUVECELLE) pouvait être envisagée en reconsidérant le partage des ressources.

Le coût important des installations nécessaires au captage des sources potentielles (ROSEIRES, LAPRAUX, etc...), l'incertitude du débit exploitable et la création des réseaux d'alimentation pour ces deux seules communes mettent un terme définitif à ces solutions.

II - Les solutions d'alimentation pour Neuvecelle

NEUVECELLE entreprend alors de se raccorder aux installations réalisées par EVIAN, en cours d'achèvement. Une première tranche inscrite au budget 1989 est mise en service en août de cette même année (colonne de jonction du réservoir des TOURS jusqu'au réseau du secteur de LA VERNIAZ). Cette tranche permet d'alimenter le tiers inférieur de la commune.

L'été 1989, très sec, restera un cap difficile à passer avec de nombreuses coupures d'eau sur la partie haute de la commune.

La poursuite de l'investissement réalisée dès l'automne 1989 permet de refouler l'eau sur la partie supérieure jusqu'au réservoir de chez REBET assurant ainsi l'alimentation des 3/4 des abonnés à partir d'une source sûre en quantité et en qualité.

Le réseau de distribution se présente dès 1990 comme suit :

- captage propre de la commune situé en amont de l'agglomération et alimentant le 1/4 haut dit "haut service" : regroupant les sources de CUMILLY implantées sur la Commune de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, PELLOUX et PREMANCHE, l'ensemble pour un débit d'étiage en été de l'ordre de 12 m³/heure (à l'origine, lors de la mise en exploitation, le débit de ces sources était nettement plus important de l'ordre de 5 fois supérieur).
- alimentation depuis EVIAN via le réservoir des TOURS et le refoulement sur le réservoir 1000 m³ de CHEZ REBET alimentant les 3/4 de la commune "moyen et bas services" avec un débit disponible pour NEUVECELLE de 100 m³/heure.

Ces valeurs sont à comparer aux besoins en eau pour l'ensemble de la commune évalués en situation proche à 1350 m³/jour en pointe estivale soit 56 m³/heure moyen, besoins pouvant à l'évidence seulement être assuré à cette période de l'année par l'alimentation depuis EVIAN même si en intersaison la production des sources amont reste non négligeable.

Si ce schéma a permis d'assurer un service en quantité depuis 1990, il n'en est pas de même pour la qualité des eaux issues des sources amont.

En effet, malgré la mise en place des périmètres de protection réglementaire sur CUMILLY et PELLOUX, finalisés en 1993 par la déclaration d'utilité publique et les différents travaux associés, la qualité de l'eau distribuée issue de ces sources reste variable et présente des contaminations ponctuelles dues soit au lessivage de surface lors des pluies importantes soit de pollution ponctuelle plus marquée comme en hiver 1997 par épandage agricole en période peu favorable.

Lors de ces épisodes, les traitements UV et chlore installés sur le réseau haut ont parfaitement fonctionnés délivrant une eau "conforme réglementairement" mais relativement peu consommable...

Plus inquiétant, les sources de PELLOUX ou PREMANCHE, normalement plus protégées du fait de leur situation dans les bois, bien éloignées de toute construction, présentent des signes de dégradations.

L'eau en provenance du pompage au lac est quant à elle de bonne qualité et constante dans le temps.

Quoi de plus logique alors que de se donner les moyens d'alimenter l'ensemble des NEUVECELLOIS à partir de cette ressource, même si son utilisation est forcément plus onéreuse du fait des installations de pompage et de traitement ?

Le Conseil Municipal a engagé à l'automne 1998 le programme qui doit permettre d'assurer cet objectif :

- construction d'un réservoir de 500 m³ en lisière des bois à l'amont de l'agglomération,
- construction d'une installation de pompage au réservoir 1000 m³ de chez REBET pour assurer le refoulement jusqu'au nouveau réservoir,
- réalisation de réseau de distribution permettant d'assurer la distribution des secteurs les plus à l'amont (Tir aux Pigeons, Confertes...) avec mise à niveau des pressions de service.

Le captage de CUMILLY sera normalement relié au nouveau réservoir avec possibilité de déconnexion totale en période critique, l'alimentation étant assurée alors uniquement depuis le bas par le poste de refoulement.

A terme, le réservoir du PELLOUX pourra être également alimenté à partir du bas en cas de besoins.

Le budget de l'opération est le suivant (montants hors taxes) :

- frais d'études : 190 000 F
- construction du réservoir du Bois : 1 285 000 F
- canalisations (refoulement et distribution) : 1 050 000 F
- électricité et télégestion : 240 000 F

Les travaux seront normalement engagés dès février 2000.

Dominique Roch



**BÂTIMENT • GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS**

B.P. 619 - AMPHION - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 70 04 61 - Fax 04 50 70 84 55



LE GOLF

Le Chalet du Golf

*Spécialités régionales,
fondue, raclette, braséade...*

De mai à septembre déjeuner sur la terrasse ensoleillée
En juillet et août dîner champêtre à l'orée du parcours
Ouvert à tous

Réouverture du Royal Golf Club le 5 février 2000

Réservation au 04 50 26 85 00

**S.A.
Bruno VERGORI
et Fils**

DEVIS
GRATUIT

**Menuiserie - Ebénisterie
Menuiserie mixte
bois/alu
Agencement**



Z.I. de Noyer
74200 ALLINGES
Tél. 04 50 70 51 03
Fax 04 50 70 54 39



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

**choisissez
la bonne route**
Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION
Tél. 04 50 70 06 90
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS
74500 EVIAN-LES-BAINS

Le Service Immédiat

QUIBLIER PNEUS

PNEUMATIQUES - ÉQUILIBRAGE
GÉOMÉTRIE - FREINAGE
VIDANGE - ÉCHAPPEMENT
AMORTISSEUR - ACCESSOIRES...

3, avenue de la Dranse
74200 THONON
Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01

SUPERMARCHÉ

Codec

**RUE DE LA TOUVIÈRE
74500 EVIAN**

VIE PRATIQUE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

MAIRIE DE NEUVECELLE

SERVICES ADMINISTRATIFS :

42, avenue de Verlagny
Tél. 04 50 75 03 45 - Fax 04 50 74 66 65.

• Horaires d'ouverture du Secrétariat : Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures.

• Permanence des élus le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

SERVICES TECHNIQUES :

496, avenue de Maxilly - Tél. 04 50 75 33 40.

GRUPE SCOLAIRE ROBERT-MAGNIN

Chemin de Chez Duret

Ecole primaire : Tél. 04 50 75 17 91.

Ecole Maternelle : Tél. 04 50 75 16 01.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement). Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

• Monsieur Etienne CHAPUIS :

Le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'assainissement et l'éclairage public.

• Monsieur Dominique ROCH :

Le troisième samedi de chaque mois pour les affaires concernant l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols, l'aménagement et l'environnement.

• Madame Claudine DELERCE :

Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, la vie associative, la jeunesse et les sports.

PRINCIPALES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile

Pièces à fournir :

- 2 justificatifs de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- Un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille de ses parents,

Délai d'obtention : environ un mois.

Durée de validité : 10 ans.

PASSEPORT

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- 1 justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- 1 timbre fiscal à 400 francs.

S'il s'agit d'une première demande, joindre obligatoirement un extrait d'acte de naissance sauf si vous possédez une carte nationale d'identité en cours de validité établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS.

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 5 ans

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

FICHES D'ETAT-CIVIL

Les fiches d'état-civil sont délivrées par toutes les mairies sur présentation du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 1999 et les inscriptions effectives seront réalisées au 1^{er} mars 2000.

CONDITIONS A REMPLIR

POUR AVOIR LA QUALITÉ D'ELECTEUR :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février,
- Jouir des droits civils et politiques (ne pas être frappé d'incapacité électorale).

CONDITIONS A REMPLIR

POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :

Sont inscrites, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

En règle générale, il faut :

- Etre domicilié dans la Commune de vote, ou
 - Résider de façon réelle et continue depuis six mois au moins dans la Commune à la date de clôture de la liste électorale, c'est-à-dire au dernier jour de février, ou
 - Posséder la qualité de contribuable dans la Commune pour la cinquième fois sans interruption.
- Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable.

Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de la Commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez-vous au Secrétariat de la Mairie).

SERVICE NATIONAL: RECENSEMENT

Les jeunes gens (garçons et filles) de la commune doivent se faire recenser au cours du mois de leur 16^e anniversaire.

TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Commune de Neuvécelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

URGENCES

RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

15 - SAMU
17 - POLICE
18 - POMPIERS

Les services d'incendie et de secours sont depuis le 1^{er} janvier 1994 gérés au sein d'un syndicat intercommunal dénommé Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian - le SIDISCE.

A) Les missions des sapeurs-pompiers sont :

- La lutte contre l'incendie, dans tous les cas : feux urbains, feux industriels, feux de forêts,...
- Le secours aux personnes en cas de nécessité d'un prompt secours : accident de circulation, malaises ou accidents sur la voie publique, ainsi que tous malaises ou accidents dans d'autres lieux lorsqu'il y a atteinte aux fonctions vitales, noyades, asphyxies,...
- de la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas d'atteinte ou de menaces graves à leur intégrité : sauvetage ou mise en sécurité ; lutte contre les pollutions accidentelles.

B) Les opérations ne relevant pas des missions des sapeurs-pompiers :

- la destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente ;
- le débouchage d'égoût sauf en cas d'inondation ou de danger.

- le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière.

- l'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau, etc.).

Afin de mieux maîtriser les missions et les coûts inhérents au fonctionnement d'un service d'incendie et de secours, le Comité Syndical a décidé de fixer à 500 F le tarif de l'intervention qui sera recouvré auprès des personnes lorsque celles-ci feront appel aux sapeurs-pompiers pour des interventions ne mettant pas en cause ni la vie des usagers, ni leurs biens et lorsque ces interventions sont susceptibles de faire concurrence aux entreprises privées locales qui assureraient le même genre de service.

SOCIAL - SANTÉ

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle CAPLIER, Assistante Sociale, effectue une permanence en Mairie le 2^e vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 heures. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au 04 50 83 11 77.

A.D.M.R.

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Neuvécelle est à votre disposition en cas de difficultés. Des aides ménagères peuvent intervenir chez les personnes âgées, handicapées ou malades pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'accomplissement des travaux ménagers, l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ménagères, la préparation des repas...

La participation financière est calculée en fonction des ressources des bénéficiaires et fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès des caisses de retraite.

Tout dossier doit comprendre :

- un certificat médical prescrivant une aide ménagère,
- un justificatif des ressources (trois derniers mois),
- le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de la Mairie.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 31 décembre en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

PERMANENCE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures (sauf le jeudi 7 septembre 2000).

UN CONCILIEUR POUR LE CANTON D'EVIAN

Un conciliateur est au service des habitants des 15 Communes du Canton.

M. Michel BERTRAND, retraité de la Fonction Publique, nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel a pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à :

M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN.

C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les intéressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

SANTÉ : LES ADRESSES UTILES A NEUVECELLE

MÉDECIN GÉNÉRALISTE :

- Dr CORNET Elisabeth,
Avenue de Milly - Tél. 04 50 75 42 24

PHARMACIE DE MILLY :

- Pharmacien : M. OLLEON Jean-Christophe,
avenue de Milly - Tél. 04 50 70 70 73.

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :

- M. GARCIA Pierre,
1178, avenue d'Evian - Tél. 04 50 74 62 40

INFIRMIÈRE:

- Mme Jacqueline JACQUEMIN,
1062, avenue de Milly - Tél. 04 50 75 38 75

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif détaillé. Le bilan financier est obligatoire conformément à l'article L 1611-4 du C.G.C.T.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour fin janvier 2000 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION HANDBALL :
M. Daniel GAVET, président, tél. 04 50 75 48 79

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION GYM NOUVELLE FORME :

Mme Annie SIMON, présidente, tél. 04 50 75 27 56

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION ESPACE DANSE :
Mme Nicole HYVERT, présidente, tél. 04 50 74 94 76

LE CLUB DE L'AMITIÉ :

Mme Clémence TEISSEIRE, présidente,
tél. 04 50 75 24 68.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

LOU NOVÉ CHATNI :
Mme Carine MARTEAU, présidente,
tél. 04 50 75 54 74.

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Mme Nicole FRISON, présidente, tél. 04 50 74 62 73.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES :

M. Michel REBET, président, tél. 04 50 75 34 08

ASSOCIATION DES TROMPES DE CHASSE :

M. Noël ROCH, président, tél. 04 50 75 04 99

ASSOCIATION PAROISSIALE «LA NEUVECELLOISE» :

M. René GUILLET, président, tél. 04 50 75 11 18.

ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUE DE NEUVECELLE :

Mme Martine SEJMOWSKI, présidente,
tél. 04 50 75 57 40.

ASSOCIATION ECOLE DU CHAT :

Mme GATEAU Jane, présidente, tél. 04 50 75 01 81.

ASSOCIATION L'ATELIER :

Mme Claudine JACQUIER, présidente.

ASSOCIATION NEUVECELLE LOISIRS ET CULTURE :

M. Pascal MARTIGNIÈRE, président, tél. 04 50 75 30 88.

LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

- le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- le mercredi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- le samedi de 9 h à 12 h.

DATES DES PRÉLÈVEMENTS DE SANG POUR L'ANNÉE 2000

Lundi 17 janvier de 17 h 30 à 19 h 30

Lundi 10 avril de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 10 juillet de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 16 octobre de 17 h 30 à 19 h 30,

Salle d'animation, place de l'Eglise, en camion.

Loto traditionnel : 19 février 2000.

IMPOTS ET TAXES

TAXE DE SÉJOUR

La commune de Neuvécelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L 2333-29 du C.G.C.T.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en mairie.

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 2000 ont été fixés ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,72%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 38,29%
- Taxe d'habitation 9,72%
- Taxe professionnelle 15,77%

PRIX DE L'EAU

Pour votre information, votre facture d'eau comprend :

1 - Le prix de l'eau relatif aux consommations du 1 ^{er} août 1998 au 31 juillet 1999 qui s'établit comme suit :	
Redevance Commune	4,38 F
Redevance assainissement	4,00 F
Redevance agence de bassin	1,96 F
Redevance Etat	0,14 F
Prix total du m ³	10,48 F

La redevance commune est encaissée par le service des eaux de la Commune alors que les autres redevances sont intégralement reversées.

2 - Le prix de location du compteur selon les tarifs suivants :

Diamètre 15 mm	50 F
Diamètre 20 mm	70 F
Diamètre 30 mm	90 F
Diamètre 40 mm	130 F
Diamètre 60 mm	930 F

3 - Un abonnement annuel de 150 francs par compteur

Le forfait minimum de consommation a été supprimé, la facturation est désormais calculée en fonction de la consommation réelle des abonnés à laquelle s'ajoute un abonnement annuel de 150 francs par compteur.

EVACUATION DES DÉCHETS

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Services Municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine : le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 heures 30. Les sacs doivent être déposés impérativement le jour même de chaque ramassage et non la veille.

En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin dès 7 h 30.

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement.

Les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant.

Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locataires) ceux-ci devront acquérir eux-mêmes des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois impairs, soit pour 2000 : jeudi 13 janvier, jeudi 9 mars, jeudi 11 mai, jeudi 13 juillet, jeudi 14 septembre, jeudi 9 novembre.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après).

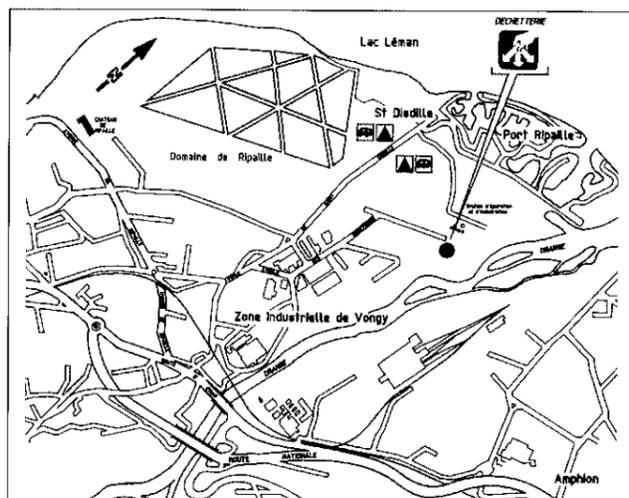
Ne seront pas ramassés également les objets d'un volume ou d'un poids trop importants, nécessitant un engin de levage pour la mise en camion.

DÉCHETTERIE

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture :

- HIVER : du 15 décembre au 15 mars
lundi au samedi : 8 h 00 - 17 h 00
dimanche : 9 h 00 - 12 h 30
- ÉTÉ : du 16 mars au 14 décembre
lundi au samedi : 8 h 00 - 19 h 00
dimanche : 8 h 00 - 12 h 30



RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 8 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, 2 à Grande-Rive, le Rond-Point et Chez Granjux. Pas de dépôt après 22 heures.

RECUPÉRATION DES BOUTEILLES PLASTIQUES

Vous pouvez déposer vos bouteilles en plastique dans un container prévu à cet effet Avenue d'Evian à Milly.

ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et qu'en conséquence l'entretien leur incombe.

ENTRETIEN DES TERRAINS ET DES HAIES

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi, il est rappelé que les terrains et parcs d'agrément entourant les propriétés bâties doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire.

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Il est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.



Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane Gateau, Présidente de l'Association "L'Ecole du Chat" (Tél. 04 50 75 01 81).

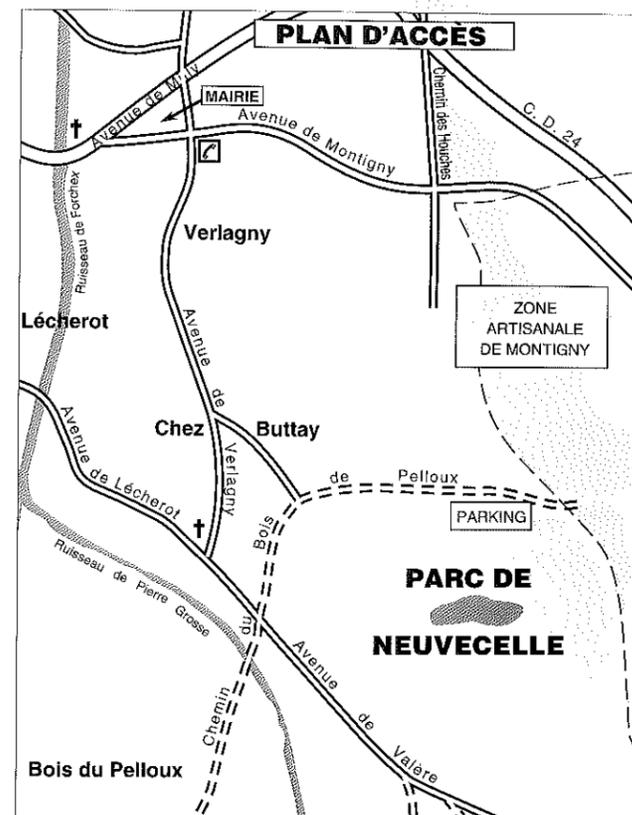
DIVERS

PARC DE NEUVECELLE

Le parc de Neuvecelle est un site que la Commune de Neuvecelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature telle qu'elle existe.

Étendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été financièrement soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes.



VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAICHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, Conseiller Municipal, téléphone 04 50 75 27 21.

Comme chaque année la Chapelle de Maraïche est ouverte au public dans le cadre des journées du

patrimoine. A l'occasion de ces journées un concert a été donné cette année par un petit ensemble de l'harmonie municipale de Thonon. Les mélodies qui emplissent la Chapelle ont charmé les participants renforçant ainsi l'image d'un lieu privilégié.

Les prochaines journées portes ouvertes auront lieu au mois de septembre 2000.

USAGE DE MATÉRIEL BRUYANT

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal du 12 juillet 1995, il est interdit d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sur le territoire de la Commune de Neuvecelle :

- les jours ouvrables avant 7 heures et après 20 heures,
- les samedis avant 7 heures, de 13 heures à 15 heures et après 20 heures,
- les dimanches et jours fériés (sauf les lundis de Pâques et de Pentecôte).

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 30 janvier 2000 au Restaurant de l'X.

AFFICHAGE MUNICIPAL

Les principales informations municipales font l'objet d'une insertion dans la presse locale (Dauphiné Libéré et Messenger de la Haute-Savoie) mais sont également affichées à des emplacements prévus à cet effet. 12 panneaux sont à votre disposition et sont implantés aux lieux suivants :

- Chez Granjux (avenue de Maxilly),
- Carrefour avenue de Maxilly - rue du Parc de l'Abbaye,
- Grande-Rive (près de l'abri bus),
- Le Rond-Point,
- Place de l'Eglise,
- Avenue de Maraîche,
- Carrefour de Milly (à côté de l'arrêt bus),
- Village de Lécherot,
- Impasse du Flon,
- Chemin des Houches,
- Place de la Mairie.

L'EQUIPE DE RÉDACTION :

CHAFFANEL Bernard - DEAL Quentin

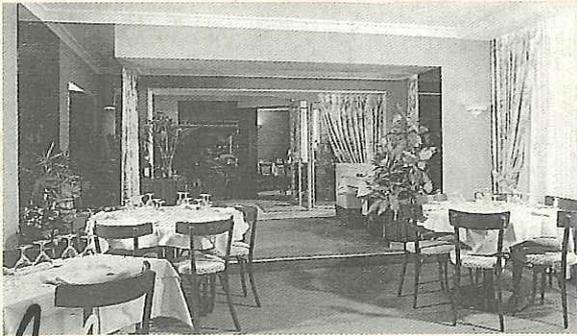
DUBORPER Karine - DUFRESNE Cyril

HEILIGENSTEIN Daniel

MARTIGNIERE Pascal - MEYNET Raphaël

PITTET Martine - SANNICOLO Catherine

dédie ce numéro à Charles Pernet



Chez **DANIC**
RESTAURANT

Repas, banquets et sa carte

NEUVECELLE
EVIAN TÉL. 04 50 75 09 44

Hostellerie du Lac

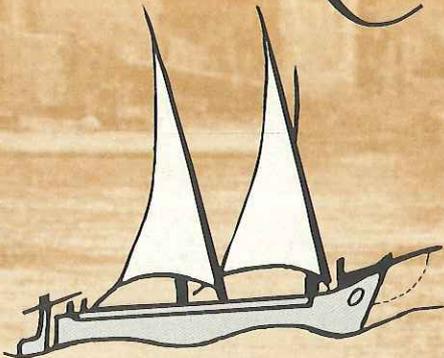


M. et M^{me} P. & N. Henchoz

**SPÉCIALITÉS
DE PRODUITS
DE SAISONS**

158, route du Lac - R.N. 5
Grande-Rive - Neuvécelle
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 02 92 - Fax 04 50 75 57 63

Auberge de la Rive



23, avenue de Grande-Rive
EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 58 76

**HOTEL
RESTAURANT**

PANORAMA

GRANDE-RIVE
NEUVECELLE
Tél. 04 50 75 14 50
Fax 04 50 75 59 12

*Ouverture
fin avril
début octobre*

Salle pour banquets et réceptions